

**TOGO**

● Regard citoyen du scrutin présidentiel du 04 mars 2010



*Faure GNASSINGBE*



*Jean -Pierre FABRE*

# **AUTOPSIE, DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE TOGO**



*des électeurs dans un centre de vote*

**RAPPORT**

**DE SUIVI INDEPENDANT DE SOLIDARITE ET ACTION  
POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (SADD)**

**Août 2010**

**REGARD CITOYEN DU SCRUTIN  
PRESIDENTIEL DU 04 MARS 2010.**

**AUTOPSIE, DEFIS ET PERSPECTIVES  
POUR LE TOGO**

## PRESENTATION

Depuis le début du processus démocratique au Togo, les élections ont été toujours marquées par des irrégularités et des dysfonctionnements des organes et institutions chargés de leur organisation et de leur gestion, donnant lieu à des contestations permanentes des résultats. Les différentes missions d'observation - souvent internationales - qui ont suivi ces élections, ont toujours produit des rapports et formulé des recommandations afin de réduire ces irrégularités et dysfonctionnements au cours des échéances futures.

Par ailleurs, force est de constater que dans les multiples publications relatives aux élections au Togo, il a toujours manqué un rapport de la société civile qui fournisse une lecture objective du regard citoyen du suivi indépendant d'une élection pluraliste et démocratique.

Forte de ses expériences de suivi indépendant au sein du Collectif des associations de la société civile et des organisations syndicales du Togo (CASCOST) en 2005 et du Coalition pour l'observation des élections législatives (CODEL) en 2007, Solidarité et action pour le développement durable (SADD) a initié pour 2010 le suivi indépendant de la présidentielle assortie de rapport.

Ce rapport de suivi indépendant de SADD est le premier, fruit d'un intense exercice d'analyse et de réflexion. Ce travail traduit l'engagement de SADD auprès des populations qui ont connu par le passé des élections troubles, émaillées de violence et de tueries.

Le présent rapport relate les faits observés depuis les négociations politiques engagées dans le cadre de la présidentielle de 2010 jusqu'à la proclamation des résultats par la Cour constitutionnelle et aux manifestations post électorales du Front républicain pour l'alternance et le changement (FRAC).

Le rapport veut éclairer les citoyens sur le long chemin de négociations et de crises politiques, le dispositif légal et institutionnel des élections au Togo et le processus électoral dans deux régions retenues par SADD ainsi qu' au niveau national.

Elle a ensuite procédé à une analyse globale du processus électoral et donné ses points de vue et tiré sa conclusion avant de faire des recommandations dans les perspectives des élections plus crédibles, équitables, transparentes et démocratiques au Togo.

# SOMMAIRE

5	Introduction
<b>9</b>	<b>UN LONG CHEMIN DE NEGOCIATIONS ET DE CRISES POLITIQUES</b>
<b>9</b>	<b>les éléments des accords politiques entre l'opposition et le parti au pouvoir</b>
9	les attributions, la composition et les démembrements de la CENI
<b>10</b>	<b>Les crises politiques s'enchaînent</b>
10	La formation du gouvernement d'Union nationale (septembre 2006)
10	Les élections législatives (octobre 2007)
10	La composition du CPDC
10	Participer ou pas à l'élection présidentielle
<b>11</b>	<b>Bilan de cette période</b>
<b>11</b>	<b>LE DISPOSITIF LEGAL ET INSTITUTIONNEL</b>
<b>11</b>	<b>Dispositions constitutionnelles</b>
12	La Cour constitutionnelle
12	Les décrets présidentiels
12	Le Code électoral
12	Les prérogatives de la HAAC
13	La Cour des comptes
13	Les attributions de la CENI et des CELI
14	La FOSEP et la question sécuritaire
<b>14</b>	<b>L'ANALYSE DU PROCESSUS ELECTORAL AU NIVEAU NATIONAL</b>
14	Enregistrement et traitement des candidatures
14	Le rejet de la candidature de Kofi YAMGNANE
15	Cas Agbéyomé KODJO
16	Candidature UFC : d'OLYMPIO à FABRE
17	Autres cas
<b>17</b>	<b>La précampagne et la campagne électorale</b>
17	La précampagne ou la campagne déguisée
17	La campagne proprement dite
17	L'administration en campagne pour le candidat Faure GNASSINGBE
18	Présence de la FOSEP 2010
18	Implication des autres institutions
18	Campagne sans violence ni affrontement
18	Déroulement du scrutin
19	Dépouillement
19	Proclamation des résultats
20	La réaction de l'opposition
<b>21</b>	<b>L'OBSERVATION DANS LES DEUX REGIONS RETENUES</b>
<b>21</b>	<b>Les observateurs</b>
21	Justification du choix des deux régions Maritimes et Plateaux
22	Formation des observateurs
22	Choix des villes

<b>23</b>	<b>Les résultats de l'observation indépendante</b>
23	Inscription sur les listes électorales
23	Affichage des listes électorales
<b>24</b>	<b>La campagne électorale</b>
24	les meetings et les «convois» du RPT
25	La corruption et l'achat de conscience pendant la campagne électorale
25	La guerre des affiches et des panneaux géants
26	Exode des populations d'Aného et de Lomé pendant la campagne électorale
26	L'administration pendant la campagne électorale
26	Déroulement du scrutin
<b>27</b>	<b>Manipulation, tentatives de fraude et influence sur les électeurs</b>
27	De multiples faits ont été déplorés
28	Confusion dans les centres de vote
28	Tensions lors du dépouillement
29	Les résultats dans les deux régions
<b>31</b>	<b>ANALYSE GLOBALE ET POINTS DE VUE</b>
<b>31</b>	<b>Fiabilité des résultats proclamés : réélection du président sortant ou victoire de l'opposition ?</b>
31	Les faits observés par SADD dans le Sud
32	Une opposition peu crédible
32	Un positionnement ambigu de l'opposition sur sa participation au scrutin
32	les conséquences de l'échec de la candidature unique
33	L'absence de l'opposition sur le terrain
33	L'inertie et le silence inexplicables de l'opposition
<b>33</b>	<b>Un pouvoir sûr de lui : une stratégie de conquête de l'électorat sudiste</b>
33	Un bon positionnement politique du candidat Faure GNASSINGBE
34	Une politique en faveur des populations ?
34	Les droits de l'Homme et les accords politiques sont-ils respectés ?
<b>35</b>	<b>Une mobilisation importante de ses électeurs</b>
35	Implication des associations de soutien au Chef de l'Etat
35	Une forte présence sur le terrain
35	L'inscription sur les listes électorales
36	Le scrutin
<b>36</b>	<b>D'une manière générale, l'élection s'est-elle tenue dans des conditions correctes ?</b>
36	Une élection réussie ?
<b>36</b>	<b>De nombreux ratés</b>
36	La Cour constitutionnelle
37	La CENI
37	La HAAC
38	La Cour des comptes
38	Force de sécurité : le siège de l'UFC investi par la gendarmerie
39	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS
43	ANNEXES
46	Acronymes

## INTRODUCTION

Les violences et les violations massives des droits de l'Homme qui ont toujours caractérisé les périodes électorales au Togo ont atteint leur paroxysme en 2005 faisant environ 811 morts selon le rapport de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) et 500 morts selon le rapport de la commission internationale d'enquête des Nations Unies. Des signes qui confirment que, depuis le début du processus démocratique au Togo, les élections, surtout présidentielles, ont toujours été conflictuelles et les résultats contestés. Celle de juin 1998 a été marquée par des arrestations de plusieurs militants d'opposition ainsi que par des actes de vandalisme sur tout le territoire. En 2003, les événements se sont répétés, le processus électoral a été émaillé de violences, de violations des droits de l'Homme ainsi que d'actes d'intimidation. C'est ainsi que deux ans plus tard, le pire n'a pas pu être évité lors de l'élection présidentielle faisant suite au décès du Président GNASSINGBE Eyadema.

Pour sortir le pays de ce cycle infernal de violences, les différents protagonistes de la crise togolaise, dans la suite de l'accord dit «des 22 engagements» souscrit auprès de l'Union européenne (UE) en avril 2004 et suite au dialogue inter togolais mené entre avril et juin 2006, ont signé en août de la même année l'Accord Politique Global (APG). Cet accord a prévu un certain nombre de dispositions qui devaient conduire aux réformes nécessaires à des élections démocratiques et transparentes, à la réconciliation, à la lutte contre l'impunité et à la bonne gouvernance.

La mise en œuvre de ces dispositions a permis la tenue des élections législatives d'octobre 2007 dont le succès relatif a fait l'objet d'un rapport mitigé par les observateurs de l'Union

---

<sup>1</sup> L'Union Européenne est le premier partenaire financier du Togo. Elle a suspendu sa coopération avec le Togo de 1993 à 2007 pour déficit démocratique. Toutefois, elle a repris sa coopération au lendemain des législatives de 2007.

européenne<sup>1</sup>. Malgré le caractère apaisé du scrutin, la Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE) n'avait pas manqué en effet de relever de nombreuses difficultés et déficiences qui ont marqué ce scrutin. Elle s'était montrée très critique sur de nombreux points : découpage électoral, recensement général de la population, recensement électoral, modalités de financement des campagnes électorales, neutralité des autorités administratives, incohérence des chiffres des résultats publiés etc.

La MOE UE avait exprimé la nécessité que le gouvernement engage plusieurs réformes afin que les prochaines élections reflètent enfin pleinement le choix des électeurs. Il s'agissait notamment de la révision du découpage électoral afin de rééquilibrer la représentation des populations, de l'établissement d'un mode de contribution publique au financement des campagnes électorales et enfin de l'installation d'une Cour des Comptes afin de rendre le processus plus équitable. La MOE UE invitait également le gouvernement à concevoir une stratégie à plus long terme visant l'éducation civique des populations par les institutions publiques, la société civile, les médias et les partis politiques.

Ces derniers avaient repris ces recommandations en prévision des futures consultations électorales notamment la présidentielle de 2010.

Suite à ce rapport, le gouvernement togolais s'était engagé devant l'opinion publique nationale et internationale, et devant les partis politiques, à tenir compte desdites recommandations et à corriger les défaillances constatées en 2007 afin d'améliorer l'organisation de la présidentielle de 2010. La manifestation de cette bonne foi des autorités togolaises avait été accueillie favorablement par la

---

<sup>2</sup> 30 millions d'euros environ

Commission européenne, qui avait donc décidé d'accompagner le processus électoral de 2010 avec un montant de 20 milliards de francs CFA<sup>2</sup> mis à la disposition du Programme des Nations-Unies pour le développement, bureau du Togo (PNUD-Togo).

Toutes ces mesures annoncées devaient faire de l'élection du 4 mars 2010, un test de consolidation de la démocratie togolaise : elle devait mettre à l'épreuve la bonne foi des autorités togolaises, en particulier du Chef de l'Etat et, par-delà la classe politique, la Société Civile. Tout le peuple togolais se voyait impliqué.

Pourtant, en février 2010, dans leur rapport «*Le Togo entre la crise et la relance état des lieux avant la présidentielle de 2010* <sup>3</sup>» sur la situation politique, sociale et des droits de l'Homme au Togo, les dix (10) Organisations de la société civile (OSC) signataires attiraient déjà l'attention de la communauté nationale et internationale. Selon elles, les conditions n'étaient pas réunies pour une élection exempte de controverses. Les OSC se sont alors mobilisées pour la tenue d'une élection transparente, paisible et démocratique. Elles ont entrepris de multiples actions allant de la sensibilisation des populations à la non-violence et aux techniques de vote jusqu'au suivi des différentes étapes du processus électoral. Elles voulaient ainsi pouvoir déceler, tant en amont qu'en aval du scrutin, les pratiques et comportements des différents acteurs impliqués qui conduisent aux affrontements.

Dans cette logique, Solidarité et action pour le développement durable (SADD) a souhaité contribuer à la production d'une analyse non partisane du processus électoral et des résultats. Forte de son expérience dans l'observation électorale, SADD a choisi de concentrer ce suivi indépendant dans les deux régions du Sud du pays, les régions Maritimes et des Plateaux, supposées fiefs électoraux de l'opposition. L'analyse du vote dans ces deux régions permettra d'apprécier le poids de l'opposition en général et de l'Union des forces de changement (UFC) en particulier dans cette élection.

---

<sup>3</sup> Rapport produit par des organisations syndicales et des organisations de la société civile dont SADD



*Tête - à - tête entre le pouvoir et l'opposition (RPT, UFC et CAR)*

## UN LONG CHEMIN DE NEGOCIATIONS ET DE CRISES POLITIQUES

### LES ELEMENTS DES ACCORDS POLITIQUES ENTRE L'OPPOSITION ET LE PARTI AU POUVOIR

Depuis les vingt-deux engagements souscrits auprès de l'UE le 14 avril 2004 jusqu'au « Dialogue Inter togolais » (Point 1.1 desdits engagements) qui s'était déroulé à Lomé du 21 avril au 6 juillet 2006, plusieurs points d'accord ont été retenus par les acteurs de la politique togolaise pour la tenue d'élections démocratiques libres et transparentes au Togo. Il s'agit entre autres de :

- la mise en place d'une nouvelle Assemblée nationale à l'issue d'un processus électoral transparent, juste et démocratique ;

- des mesures relatives à la sécurité, aux droits humains, aux réfugiés et aux personnes déplacées ;
- la formation d'un gouvernement d'Union nationale ;
- l'équité et la transparence des élections à savoir : les conditions d'éligibilité, le mode de scrutin, le découpage électoral, le contentieux électoral etc.

les attributions, la composition et les démembrements de la Commission électorale nationale indépendante (CENI): annexe I de l'accord.

le code de bonne conduite pour les élections (annexe III de l'accord).

L' Accord politique global (APG) prévoyait que les signataires poursuivent le dialogue et précisent un grand nombre de points tels que :

- le fonctionnement régulier des institutions républicaines ;
- le respect des droits humains ;
- la sécurité et la paix publique;
- le caractère républicain de l'armée et des forces de sécurité;
- le renforcement des moyens d'action de la Haute Autorité de l'Audio visuel et de la Communication (HAAC) ;
- le régime politique ;
- la nomination et les prérogatives du Premier Ministre ;
- les conditions d'éligibilité du président de la République, la durée et la limitation du mandat présidentiel ;

- l'institution d'un Sénat;
- la réforme de la Cour constitutionnelle ;
- le programme de modernisation de la Justice.

## **LES CRISES POLITIQUES S'ENCHAÎNENT**

### **La formation du gouvernement d'Union nationale (septembre 2006)**

Dès la formation du gouvernement dit d'«Union nationale» en septembre 2006, telle que prévue par les accords politiques, les interprétations de ces accords ont commencé par diverger. L'UFC refuse de participer à ce gouvernement pour n'avoir pas été nommée à la primature et refuse alors de le considérer comme un Gouvernement d'union nationale.

L'UFC estime que les négociations avaient reconnu la nécessité d'un partage du pouvoir, à savoir, la nomination et les prérogatives du Premier ministre, la répartition des portefeuilles ministériels, et plus encore, la liberté d'action des ministres émanant de l'opposition selon la représentativité des forces politiques du pays. Le pouvoir à l'inverse réfute cette thèse en s'appuyant sur l'inexistence d'accords écrits sur ces points.

Ce désaccord a constitué un handicap majeur pour la formation et la conduite d'un gouvernement d'Union nationale. Cette crise ouverte va perdurer jusqu'aux élections législatives d'octobre 2007.

### **Les élections législatives (octobre 2007)**

C'est dans ces conditions que les élections législatives se sont tenues en octobre 2007 donnant le Rassemblement du peuple togolais (RPT) au pouvoir gagnant avec 50 députés contre 27 pour l'UFC et 04 pour le Comité d'action pour le renouveau (CAR). Ces résultats ont été contestés par les partis de l'opposition (UFC et CAR) qui ont accepté finalement de siéger au Parlement.

Même si ces élections législatives ont constitué une étape importante dans la construction d'une démocratie pluraliste au Togo, les réformes engagées à cette occasion n'ont pas été véritablement suffisantes pour opérer les changements institutionnels nécessaires à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit. Le blocage imposé par le pouvoir n'a pas permis d'opérer à ce stade les changements nécessaires sur des points aussi importants qu'étaient le recensement général de la population et le scrutin à deux tours.

Dès lors, le recours au facilitateur du dialogue inter togolais, le Président Blaise COMPAORE du Burkina Faso, devenait la seule alternative pour obtenir le consensus.

### **La composition du CPDC**

Le Cadre permanent de dialogue et de concertation (CPDC) prévu au point 5.1 de l'APG et mis en place en février 2009 sera l'objet de nombreuses contestations par les partis de l'opposition parlementaire qui refusent

son ouverture aux autres partis non signataires de l'APG. Ces derniers sont en effet considérés par l'UFC et le CAR comme des partis satellites du RPT ne pouvant dès lors faire partie du CPDC au regard des modalités de participation définies par le décret n°050/PR du 14 mai 2007 portant création du CPDC.

Selon les termes de ce décret, seuls les partis qui auraient obtenu au moins 5 % de suffrages lors des législatives de 2007 pourraient participer au CPDC. Celui-ci sera par la suite «réaménagé» et élargi à d'autres partis politiques, aux organisations syndicales et de la société civile ainsi qu'aux confessions religieuses par le décret n°2009-062/PR du 04 février 2009.

Après de multiples tensions, les questions relatives à l'élection présidentielle seront pourtant finalement débattues uniquement entre le parti au pouvoir et l'opposition parlementaire sous l'égide du facilitateur Blaise COMPAORE.

### **Participer ou pas à l'élection présidentielle?**

Dans le cadre de la préparation de l'élection présidentielle de 2010, au cours des négociations au sein de la CENI, l'opposition s'est vue refusée un grand nombre de recommandations destinées à corriger les irrégularités constatées précédemment. Il s'agissait en particulier de :

- la reprise de la révision des listes électorales ;
- la suppression pure et simple du vote par anticipation;

- l'authentification des bulletins de vote par la signature de deux membres des bureaux de vote à raison d'un par sensibilité politique ;
- le consensus au sein de la CENI sur la procédure de centralisation des résultats ;
- le report du scrutin à une date qui prend en compte les problèmes à résoudre ;
- l'adoption de bulletins à souche pour en assurer une meilleure traçabilité.

Devant cette situation, quelques jours avant l'élection, l'UFC et le CAR ont commencé par menacer de retirer leurs représentants de la CENI en cas de non prise en compte de ces recommandations. Face au refus du pouvoir, ces deux partis retirèrent leur candidat de la course à la présidentielle les 16 et 17 février 2010.

Ils ont été suivis dans cette démarche par la CDPA<sup>4</sup> et l'OBUTS<sup>5</sup> qui ont aussi retiré

leur candidat respectif avant de revenir tous dans la course estimant que certaines de leurs revendications avaient été prises en compte par la CENI, notamment l'utilisation des bulletins à souche, l'authentification des bulletins et les mesures de compilation des résultats par VSAT, SMS et Fax.

### **BILAN DE CETTE PERIODE**

L'implication du facilitateur dans le rapprochement des positions de la classe politique togolaise a été salutaire sur certains points tels que : la désignation par consensus du président de la CENI en la personne de M. Issifou TABIOU en lieu et place du controversé Kolani LARDJA, la révision de l'article 170 du Code électoral par l'Assemblée nationale en supprimant l'obligation de la possession exclusive de la nationalité togolaise pour les

candidats. Toutefois, cette implication n'a pu résoudre l'épineuse question du mode de scrutin sur laquelle le RPT est resté intransigeant et celle concernant les bulletins à souche et leur authentification.

A défaut d'amener la classe politique à s'entendre sur le mode de scrutin, le facilitateur a recommandé à toutes les parties de s'en tenir aux dispositions constitutionnelles en vigueur, laissant la responsabilité à la CENI quant à la forme et l'authentification des bulletins et aux moyens de compilation des résultats.

Ces points d'entente entre les partis engagés dans la course à la présidentielle se sont ainsi ajoutés au dispositif légal et institutionnel. Pourraient-ils conduire à une élection crédible et sans contestation ? La question reste posée.

## **LE DISPOSITIF LEGAL ET INSTITUTIONNEL**

Le dispositif légal et institutionnel comprend principalement outre la Constitution, le Code électoral, les décrets présidentiels, les décisions de la Cour constitutionnelle, de la Cour des comptes, de la CENI et de la HAAC.

### **DISPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES**

La Constitution togolaise<sup>6</sup> définit la nature du scrutin ainsi

que les conditions d'éligibilité du président de la République. Ainsi, le président est élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour. L'article 60 dispose que « *l'élection du président de la République a lieu au scrutin uninominal majoritaire à un (01) tour. Le président de la République est élu à la majorité des suffrages exprimés* ». L'article 62, de son côté, énumère les conditions que doit

remplir tout candidat aux fonctions de président de la République : être exclusivement de nationalité togolaise de naissance, être âgé de trente cinq ans au moins à la date du dépôt de la candidature, jouir de tous ses droits civils et politiques, présenter un état de bien-être physique et mental constaté par un collège de médecins désigné par la Cour constitutionnelle et résider sur le territoire national depuis 12 mois.

<sup>4</sup> CDPA Convention Démocratique des Peuples Africains, parti du Prof Léopold Gnininvi

<sup>5</sup> OBUTS Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire, parti de Agbéyomé Kodjo

<sup>6</sup> La Constitution de la IV<sup>ème</sup> République adoptée par référendum le 27 septembre 1992, promulguée le 14 octobre 1992, révisée par la loi n°2002-029 du 31 décembre 2002 et modifiée à son article 52 alinéa 1er par la loi n°2007-008 du 07 février 2007.

## LA COUR CONSTITUTIONNELLE

Selon les articles 99 et 104 de la Constitution, la Cour constitutionnelle est la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle. Elle est juge de la constitutionnalité de la loi et garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et les libertés publiques. Quant au présent sujet, elle juge de la régularité des consultations référendaires, des élections présidentielles, législatives et sénatoriales. Elle statue sur le contentieux de ces consultations et élections.

Elle a la charge de valider ou non les candidatures (art.173 et 175 du Code électoral), de statuer sur les recours des candidats, de délibérer puis de proclamer les résultats définitifs après les résultats provisoires proclamés par la CENI à l'issue du scrutin. (id. art. 163 et 167).

## LES DECRETS PRESIDENTIELS

Pour cette élection, divers décrets ont été pris par le Chef de l'Etat notamment, le décret n°2009-220/PR du 15 octobre 2009 portant nomination du président de la CENI, le décret n°2009-278/PR du 11 novembre 2009 portant création de la FOSEP<sup>7</sup>, le décret n°2009-300/PR portant convocation du corps électoral et fixant la date de l'élection présidentielle au 28 février 2010 et celui du 31 décembre 2009, portant fixation du montant de la caution à 20 millions de francs CFA.

## LE CODE ELECTORAL

Les dispositions relatives à l'élection du président de la République sont détaillées dans le Code électoral modifié par la loi n°2009-018 du 24 août 2009. La modification s'est portée sur les articles 63, 108 et 170 adoptés à l'unanimité des députés des trois partis représentés au Parlement. Les nouvelles dispositions ne font plus obligation aux candidats à la présidentielle de renoncer à toute nationalité étrangère. De plus, elles abrogent la disposition relative au quitus fiscal et laissent le soin au Conseil des ministres de fixer la date d'ouverture et de clôture de la période de révision des listes électorales sur proposition de la CENI.

## LES PREROGATIVES DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (HAAC)

Les attributions de la HAAC ont leurs sources dans la Constitu-

tion et dans le Code électoral. En effet, l'article 130 de la Constitution du 14 octobre 1992 en son alinéa 2 confie à la HAAC, la mission de faire respecter la déontologie en matière d'information, de communication et d'accès équitable des partis politiques et des candidats indépendants aux organes officiels d'information et de communication.

Dans le contexte du scrutin présidentiel, il s'agit pour la HAAC de veiller au respect de l'article 90 du Code électoral qui dispose: «*Durant les trente (30) jours précédant l'ouverture de la campagne électorale officielle est interdite toute propagande déguisée ayant pour support les médias*».

L'article 91 énumère les actes proscrits pendant la campagne électorale. En outre, la HAAC a la mission de veiller à l'accès équitable des médias aux différents candidats. Dans la droite ligne de ses attributions, la HAAC a établi un calendrier



**Siège de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication à Lomé**

<sup>7</sup>FOSEP : Force de Sécurité Election Présidentielle de 2010

de passage des différents candidats sur les médias publics pour que le traitement équitable des candidats soit effectif.

## LA COUR DES COMPTES

Selon les dispositions de l'article 143 du Code électoral, la Cour des comptes pour sa part, a la charge, trente jours après le scrutin, de recueillir les comptes de campagne des candidats indépendants et des partis politiques ayant pris part au scrutin, et de les rendre publics. Le deuxième alinéa dudit article précise qu'«...après vérifications des pièces, s'il est constaté un dépassement des dépenses de campagne, le président de la Cour des comptes adresse dans les quinze (15) jours un rapport au procureur de la République près le tribunal de première instance compétent qui engage des poursuites judiciaires contre les contrevenants».

## LES ATTRIBUTIONS DE LA CENI ET DES CELI

Globalement la Commission électorale nationale indépendante (CENI) est l'organe de coordination de toutes les opérations électorales au niveau national et la Commission électorale locale indépendante (CELI) est l'organe chargé de la coordination des opérations électorales au niveau d'une préfecture. Cette dernière centralise les résultats des bureaux et centres de vote (au niveau de chaque préfecture) et les transmet à la CENI qui centralise l'ensemble pour la proclamation des résultats au niveau national.



**Les membres de la CENI au cours d'une conférence de presse**

La CENI, conformément à l'article 11 du Code électoral, est chargée :

- de l'organisation et de la supervision des opérations référendaires et électorales ;
- de l'élaboration des textes, actes et procédures devant, d'une part assurer la régularité, la sécurité, la transparence des scrutins et, d'autre part, garantir aux électeurs ainsi qu'aux candidats, le libre exercice de leur droit ;
- de la formation des citoyens en période électorale ;
- de la commande, de l'impression et de la personnalisation des cartes d'électeurs ;
- de la commande du bulletin unique et de l'ensemble du matériel de vote ;
- de l'enregistrement, de la ventilation et de la publication des candidatures ;
- de la centralisation et de la proclamation des résultats des scrutins.

Conformément à l'article 12 du Code électoral, la CENI procède entre autres, avec le concours du ministère de l'Administration Territoriale et d'autres services

de l'Etat à :

- la révision des listes électorales ou au recensement électoral ;
- la gestion du fichier général des listes électorales ;
- l'affichage des listes électorales ;
- la création ou à la suppression des bureaux de vote et leur localisation géographique ;
- l'étude des dossiers de candidature.

Elle contribue, selon l'article 13 du même Code à :

- la formation des agents de sécurité par le ministère chargé de la sécurité ;
- la formation des agents des médias publics et privés par la HAAC.

Par ailleurs la CENI supervise :

- le dispositif de sécurité mis en place par le ministère chargé de la Sécurité;
- la campagne électorale en collaboration avec le ministère de l'Administration Territoriale, le ministère de la sécurité et la HAAC.

Les CELI pour leur part, sont chargées d'assurer dans les

préfectures et dans la commune de Lomé, l'exécution des décisions de la CENI. Elles la représentent au niveau local et ont l'obligation de lui adresser un rapport écrit dans les 48 heures qui suivent le scrutin.

## LA FOSEP ET LA QUESTION SECURITAIRE

Dans le cadre de cette élection, le Chef de l'Etat a pris le décret n°2009-278/PR du 11 novembre 2009 portant création de la Force sécurité de l'élection présidentielle 2010 (FOSEP). Cette Force composée de 6000 hommes a pour mission, la sécurisation avant, pendant et après le scrutin présidentiel et la préservation d'un climat de paix et de sérénité sur l'ensemble du territoire national. Elle est



placée sous la supervision de la CENI et sous le commandement opérationnel du ministère en charge de la Sécurité et de la Protection civile.

Tout ce cadre juridique et réglementaire de l'élection a été

accepté par tous les partis et les candidats à la présidentielle. Leur juste application par les institutions concernées est supposée conduire à un scrutin transparent et incontestable.

# L'ANALYSE DU PROCESSUS ELECTORAL AU NIVEAU NATIONAL

## Enregistrement et traitement des candidatures

Selon les dispositions du Code électoral, la déclaration de candidature est déposée à la CENI quarante-cinq (45) jours au moins avant le jour du scrutin (article 171). Ainsi, le 15 janvier 2010, soit 45 jours avant le 28 février, date préalablement fixée pour ce scrutin, la CENI a clôturé la liste des candidatures. Huit (08) candidats étaient en lice pour briguer la magistrature suprême. Il s'agit de Brigitte Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON de la Convention démocratique des

peuples africains (CDPA), Yawovi AGBOYIBO du Comité d'action pour le renouveau (CAR), Jean-Pierre FABRE de l'Union des forces de changement (UFC), Faure Essozimna GNASSINGBE du Rassemblement du peuple togolais (RPT), Bassabi KAGBARA du Parti démocratique panafricain (PDP), Agbéyomé Messan KODJO de l'Organisation pour bâtir dans l'union un Togo solidaire (OBUTS), Jean Nicolas LAWSON du Parti du renouveau et de la rédemption (PRR) et de Kofi YAMGNANE, candidat indépendant. Cette liste, après vérification par le ministère

de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales a été transmise à la Cour constitutionnelle le 25 janvier 2010.

## LE REJET DE LA CANDIDATURE DE KOFI YAMGNANE

La Cour constitutionnelle ayant statué, a publié la liste définitive des candidats le 1er février 2010 avec rejet de la candidature de Kofi YAMGNANE. Le motif évoqué par la Cour est celui selon lequel le dossier de M. YAMGNANE comportait des anomalies quant à sa date de naissance (11 octobre 1945 et 31

décembre 1945) et à sa durée de résidence effective au Togo. En effet, conformément à l'article 62 de la Constitution de la République togolaise, et à l'article 168 du Code électoral, tout aspirant à la présidence de la République doit être de nationalité togolaise de naissance, être âgé de trente-cinq ans au moins à la date du dépôt de la candidature, jouir de tous ses droits civils et politiques, présenter un état de bien-être physique et mental constaté par un collège de médecins désigné par la Cour constitutionnelle et justifier d'une domiciliation effective au Togo d'une année au moins au moment du dépôt de la candidature. C'est à l'aune de ces dispositions que la Cour a fondé sa décision pour invalider la candidature du Franco-togolais.

En premier lieu, les vérifications de la Cour ont révélé que le candidat dispose de deux certificats de nationalité avec deux références différentes, mais que le second, délivré en 2009, était supposé être le duplicata du premier, obtenu en 2006 et dont les traces n'ont pas été retrouvées dans les archives du service de nationalité. Des situations qui selon la Cour, rendent ainsi douteuse l'authenticité de ces pièces. De plus, il était retenu contre la candidature de M. YAMGNANE, le fait que la liste d'électeurs appuyant sa candidature était entachée d'irrégularités notamment l'inobservation de l'obligation légale de mentionner sur chaque liste, l'indicatif de la liste électorale d'inscription, le fait que certains électeurs n'étaient pas inscrits sur la liste indiquée, soit parce qu'ils sont fictifs soit parce qu'ils sont doublement inscrits et aussi que certains électeurs ont apposé, en lieu et

place de la signature, une empreinte digitale contrairement aux dispositions de l'article 170 du Code électoral.

Ces irrégularités n'ont cependant pas influé sur la décision de la Cour qui a estimé que ces manquements dûment vérifiés relèvent des négligences administratives et ne peuvent être opposées au candidat.

En second lieu, la Cour a jugé que les documents français du

candidat Kofi Yamgnane portent une date de naissance autre que celle de ses documents togolais, «*que cette situation est de nature à semer de la confusion sur la personne et, par voie de conséquence, à fragiliser la sécurité juridique et judiciaire inhérente à la magistrature suprême du pays*».

Enfin, la Cour se fondant sur la disposition relative à la résidence effective du candidat sur le territoire national depuis 12



**Kofi YAMGNANE**

mois avant le scrutin, n'a pas trouvé suffisants l'attestation de domiciliation, le bail notarié et le document d'entente de Ouagadougou<sup>8</sup> signé par les partis représentés au Parlement, présentés par le candidat comme preuves et justifications de sa résidence au Togo depuis le 18 octobre 2008. La Cour s'est plutôt basée sur les déclarations faites par M. YAMGNANE au service de l'immigration lors de ses différents voyages pour situer sa date de résidence au 16 juin 2009. Toujours selon la Cour, les décisions politiques de l'accord de Ouagadougou ne pouvaient remettre en cause la portée du dispositif constitutionnel.

#### **CAS AGBEYOME KODJO**

La candidature de Kofi YAMGNANE n'a pas été la seule à subir des examens complémentaires de la part de la Cour constitutionnelle. Pour Agbéyomé Messan KODJO, les vérifications effectuées par le ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales ont révélé que certaines pièces de son dossier ne comportaient pas tous ses prénoms et que son parti ne disposait pas de récépissé de déclaration de parti politique.

<sup>8</sup>Dans ce document signé le 07 août 2009, les signataires se sont accordés pour définir la résidence comme l'obligation de présence politique et physique visible permanente ou intermittente des potentiels candidats pendant ladite période électorale



**Messan Agbéyomé KODJO, Président et Candidat de OBUTS**

Par conséquent, conclut le ministère le parti OBUTS n'étant pas légalement constitué, il ne pouvait investir un candidat à cette élection. Devant ces faits opposés à la candidature de M. KODJO, la Cour a conclu en «*considérant que l'absence de quelques prénoms sur certaines pièces n'est pas de nature à fausser l'identité de l'intéressé et que la régularité de sa candidature ne peut de ce fait être remise en cause dès lors qu'il ne s'agit pas de pièces fondamentales telles que l'acte de naissance et de nationalité*». Quant au récépissé de déclaration de son parti politique, la Cour a décidé, au regard des justificatifs apportés par le candidat que l'absence de ce document résulte d'un dysfonctionnement des services publics dont la responsabilité incombe à l'administration et que le parti ne saurait en être pénalisé.

#### **CANDIDATURE UFC : D'OLYMPIO A FABRE**

La période de dépôt des candidatures a été marquée par deux épisodes. D'une part, les tergiversations des candidats de l'opposition pour s'unir sur une candidature unique et, d'autre part, le conflit voilé qui a éclaté

au sein de l'UFC sur l'impossibilité de la candidature de Gilchrist OLYMPIO et son remplacement par Jean-Pierre FABRE.

En effet, ce n'est que quelques heures avant la clôture du dépôt des candidatures que celle de Jean-Pierre FABRE, Secrétaire général de l'UFC, sera déposée pour le compte de son parti. Quelques jours plus tard, les médias annonceront le dépôt de la candidature de Gilchrist OLYMPIO, malgré l'expiration du délai. Celle-ci ne sera pas retenue par la CENI.

Un groupe de militants de l'UFC plus favorables à la candidature de Gilchrist OLYMPIO s'oppose publiquement à celle de Jean Pierre Fabre en estimant qu'elle n'a pas reçu l'accord du président national. Se basant sur ce fait et conforté par le silence de Gilchrist Olympio sur la question, Jean Claude HOMAWO, représentant de l'UFC et vice président à la CENI refusa de se retirer de cette institution lorsque le parti les avait rappelés pour les dysfonctionnements constatés.



**Gilchrist OLYMPIO et Jean-Pierre FABRE respectivement Pdt. et SG de l'UFC**

La confusion va donc régner dans l'esprit de l'électorat de l'UFC jusqu'à quelques jours de la fin de la campagne électorale quand Gilchrist OLYMPIO arrivera à Lomé pour déclarer son soutien au candidat de son parti.

### AUTRES CAS

Il faut signaler aussi que le montant pour le cautionnement de la candidature fixé à 20 millions de F Cfa a été jugé trop élevé au regard du niveau de vie des Togolais. Cela a d'ailleurs été à l'origine du rejet des dossiers de certains candidats par la CENI tels que Maurice Dahuku PERE, candidat de l'Alliance et Kossi N'TSUKPOE de la Nouvelle dynamique populaire (NDP). Ce dernier avait d'ailleurs déclaré entamer une grève de la faim pour amener les autorités à revoir à la baisse (à 10 millions) la caution.

### LA PRECAMPAGNE ET LA CAMPAGNE ELECTORALE

#### La précampagne ou la campagne déguisée

A moins de deux mois du début de la campagne officielle, des manifestations qui cachent mal une campagne avant la lettre sont organisées par des associations de soutien au Chef de l'Etat et sont relayées à grand renfort médiatique. Ainsi, les médias publics se sont faits l'écho de la mise sur le marché d'une variété de riz subventionné par le Chef de l'Etat dont l'emballage est estampillé «LE RIZ C'EST MON FAURE» et vendu au prix dérisoire de 2010 F Cfa le paquet de 10 Kg contre 9500 Cfa<sup>9</sup> habituellement.

<sup>9</sup>3 • contre 14,5 •

Cette variété de riz est présentée comme une aide aux populations togolaises pour bien célébrer les fêtes de fin d'année. Une action qui va à l'encontre de l'article 90 du Code électoral.

#### La campagne proprement dite

Prévue pour démarrer le 12 février 2010, la campagne électorale ne débutera que quatre jours plus tard en raison du report du scrutin du 28 février au 04 mars 2010. Elle a été caractérisée par diverses manifestations, attitudes et comportements tant des candidats et des partis politiques que des institutions impliquées dans l'organisation et la supervision du scrutin.

#### L'administration en campagne pour le candidat Faure GNASSINGBE

Pendant la campagne électorale, certaines sociétés et

services d'Etat se sont engagés aux côtés du candidat du RPT comme en témoignent les véhicules d'immatriculation gouvernementale «RTG» présents sur plusieurs lieux de campagne de ce candidat et servant à déplacer les militants de lieux en lieux. Dans le même ordre d'idée, certaines autorités politiques ont entrepris des activités de soutien au président sortant et couvertes sans retenue par les médias publics.

L'administration publique était paralysée. Ainsi le Premier ministre, quand il n'accompagne pas le Chef de l'Etat pour la campagne à l'intérieur du pays, anime les après-midi les meetings dans la capitale au profit de Faure GNASSINGBE. Presque tous les ministres, leurs directeurs de cabinet et secrétaires généraux se sont retirés dans leurs régions d'origine pour organiser les



meetings politiques et préparer le passage du président sortant. Ainsi, lors des meetings de campagne de Faure GNASSINGBE dans chaque région, tous les cadres travaillant dans l'administration originaires de cette partie du pays se retrouvent à ses côtés comme cela a été remarqué à Agou, Amlamé, Bassar, Kara, Niamtougou, Dapaong, etc.



**Les éléments de la FOSEP assurant la sécurité d'un candidat lors d'un meeting**

### Présence de la FOSEP 2010

Les éléments de cette Force ont été déployés sur toute l'étendue du territoire national pour sécuriser la période électorale. Leur présence a ainsi contribué à dissuader beaucoup d'acteurs qui, impliqués dans le processus, restaient de potentiels candidats à la violence. Elle a également rassuré les populations car les graves répressions du passé ont toujours été attribuées à l'armée et aux milices armées. Si la création de la FOSEP n'a pas suscité de polémique, l'officier de gendarmerie chargé de la diriger, en l'occurrence le lieutenant-colonel YARK Damehane, a fait l'objet de critiques de la part de certains partis de l'opposition et de certaines organisations de la société civile qui ont dénoncé son implication dans les répressions antérieures des militants de l'opposition et reconnu comme auteur de graves violations des droits humains dans les rapports de plusieurs organisations des droits de l'Homme<sup>10</sup>.

#### Implications des autres institutions

La HAAC était chargée de veiller à l'équité du temps d'antenne accordé aux candi-

dates pour la diffusion de leurs messages de campagne. Elle en a certes publié un calendrier, mais n'a pu empêcher les médias publics de faire la part belle au président sortant. Il en fut ainsi tant au journal parlé et télévisé que dans le grand quotidien national pour tous reportages et comptes rendus.

La CENI pour sa part, avait constaté le mauvais fonctionnement des kits d'enregistrement des électeurs au cours de la période de révision des listes électorales. Malgré cela, elle n'a pas pu réagir en conséquence afin d'inscrire le plus grand nombre possible des Togolais en âge de voter.

De manière générale, il a été ainsi remarqué qu'un déséquilibre des forces a été créé et entretenu par le gouvernement, la CENI, la HAAC et la FOSEP dont les interventions ont été perçues plutôt comme un musellement des militants de l'opposition que comme une sécurisation du processus.

#### Campagne sans violence ni affrontement

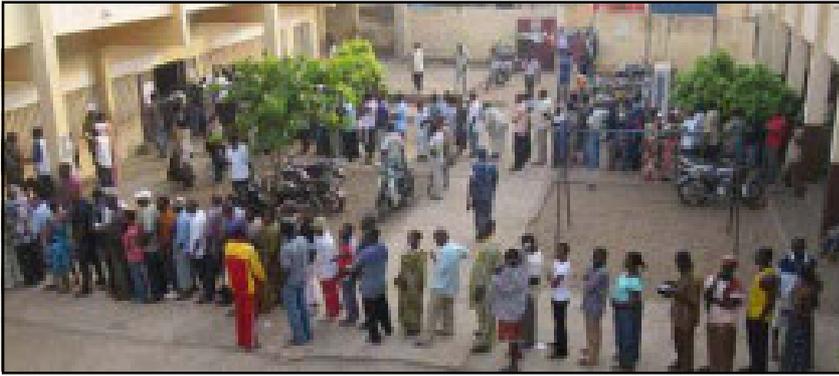
A l'instar des législatives d'octobre 2007, la campagne électorale s'est déroulée dans

une bonne ambiance sur toute l'étendue du territoire national. Les militants des partis adverses ont été vus parfois s'échangeant des gadgets et des t-shirt ou se faisant des signes de la main de façon amicale. Aussi, un message a été commun à tous les candidats au cours de leurs meetings : appel aux électeurs à voter dans le calme et le respect des militants du camp opposé.

#### Déroulement du scrutin

Jeudi 04 mars 2010, 3 277 492 Togolais sont appelés aux urnes pour élire leur chef d'Etat. Cette journée s'est déroulée globalement sans grands incidents sur toute l'étendue du territoire national. Toutefois, il faut noter que certains dysfonctionnements et irrégularités ont été remarqués. Il s'agit entre autres de l'absence du moyen de traçabilité des bulletins de vote à souche adopté par les acteurs politiques. Le jour du vote, les bulletins découpés à partir des blocs souches ne possédaient aucune référence permettant de remonter à la souche mère. Des tentatives de corruption et d'achat de vote des électeurs ont été remarquées de part et d'autres. C'est ainsi qu'un communiqué publié au soir du

<sup>10</sup> Rapport 2005 de l'Organisation mondiale de lutte contre la torture (OMCT)



04 mars 2010 par Damehane YARK, commandant de la FOSEP, a annoncé qu'un militant de l'UFC avait été arrêté à la suite d'une bagarre qui l'avait opposé à des militants du RPT dans un village à Bassar. Selon le communiqué, le militant de l'UFC allait de maison en maison appelant les électeurs à voter pour le candidat de son parti, lorsqu'il s'est trouvé devant des militants du RPT. D'après le même communiqué, un autre militant de l'UFC a été arrêté à Kara en possession de plusieurs bulletins de vote. D'autres cas du même genre ont été observés par les «observateurs» de SADD dans certaines localités des deux régions retenues. (Voir partie observation dans les deux régions retenues)

### Dépouillement

Au soir du 04 mars, à la clôture du scrutin, le dépouillement n'a pas eu lieu dans des conditions satisfaisantes dans tous les bureaux de vote. Les membres de certains bureaux ont dû faire leur décompte à la lumière des bougies ou des lampes tempêtes, ce qui n'a pas permis aux électeurs présents de suivre avec précision les décomptes opérés.

Par ailleurs, la télévision nationale avait annoncé une nuit électorale au cours de laquelle les Togolais s'attendaient à suivre en direct de la CENI les décomptes des voix. Or ils n'ont pu voir qu'un «plateau» de débat entre différentes personnalités. Aucune information ne proviendra de la CENI sur la compilation des résultats avant le matin du 06 mars. C'est alors seulement que les médias ont été invités à suivre la publication des résultats CELI par CELI sur le site de la foire d'exposition de Togo 2000 à Lomé.

### Proclamation des résultats

Les dispositions prévues le 04 mars 2010 n'ont pas été

utilisées jusqu'à la fin. La compilation entamée par ce système décidé de manière consensuelle sera abandonnée pour des «*raisons techniques*» au profit d'une centralisation sur la base des procès verbaux transmis physiquement par les CELI, sans possibilité de confrontation avec d'autres méthodes de transmission.

Les résultats ont été sur le champ communiqués aux médias invités pour la circonstance et ceci contrairement aux dispositions du Code électoral qui interdisent la publication de tout résultat partiel par les médias avant celle effectuée par la CENI.

Les résultats publiés par la CENI le 06 mars au plan national et confirmé par la Cour constitutionnelle le 18 mars sont les suivants : Le nombre total d'électeurs inscrits était de 3277492 tandis que 2 119 829 votants ont été enregistrés sur l'ensemble du territoire national. Le candidat Faure Essozimna GNASSINGBE a été plébiscité



*Scène de dépouillement dans un bureau de vote*

<sup>11</sup> la note circulaire n°091/2010/P/CENI du 04 mars 2010 visant la procédure et le traitement des votes par un mécanisme de vérification, de croisement, d'authentification et de validation des résultats transmis à la CENI par les CELI avec ceux de l'ensemble des bureaux de vote par un système de transmission par VSAT, Fax et SMS

par 60, 88% des suffrages exprimés, soit 1 242 409 voix. Le détail des résultats est présenté dans l'annexe n°1.

### La réaction de l'opposition

Le comportement post électoral du Front républicain pour l'alternance et le changement (FRAC) laisse penser qu'il a des doutes sur la victoire dont il s'estime dépossédé. En effet, juste après avoir accompli son devoir civique dans la matinée du 04 mars, le candidat de l'UFC, déclarait aux journalistes qu'il ne faisait confiance ni à la Cour constitutionnelle, ni à la CENI à cause des revendications non satisfaites dans le cadre de la transparence du scrutin. Des déclarations qui sont perçues comme une préparation des populations à la contestation des résultats qui seront proclamés.

Au lendemain du vote, le candidat de l'UFC s'est autoproclamé vainqueur sur la base de ses propres estimations découlant des compilations des résultats dans la commune de Lomé et

dans la région maritime. Ce qui n'est certes pas faux au regard des résultats publiés par la CENI et confirmés par la Cour constitutionnelle mais aussi des compilations parallèles effectuées par d'autres observateurs.

Le candidat d'OBUTS, s'appuyant sur des chiffres que lui auraient communiqués ses représentants dans les bureaux de vote de cette partie du pays, déclarait le candidat de l'UFC vainqueur tout en s'octroyant le troisième rang derrière Faure GNASSINGBE. Au même moment, le candidat AGBOYIBOR contestait ce classement unilatéral et revendiquait lui-aussi la troisième place.

Quelques jours plus tard, lors de la contestation des résultats proclamés par la CENI, le porte-parole du FRAC a fait mention des éléments de preuves de leur victoire que sont les procès-verbaux des bureaux de vote emportés et brûlés par les éléments de la gendarmerie dans l'assaut contre le centre de compilation des résultats mis en

place par l'UFC. M. YAMGNANE a fait état de la destruction de 6300 procès-verbaux alors que l'ensemble des bureaux de vote officiellement communiqué par la CENI est de 5930. Une affirmation qui a suscité des interrogations sur les 370 bureaux supplémentaires mentionnés par le porte-parole. D'une manière générale, sur le plan national, il ressort que de nombreux acteurs et partis engagés dans la course électorale ont violé allègrement les règles du jeu avant et pendant la campagne électorale sans provoquer de réactions des institutions chargées de remettre de l'ordre. De plus, les dysfonctionnements et les irrégularités enregistrés au plan national sont les mêmes que ceux relevés avec plus de détails dans les deux régions couvertes par les «observateurs indépendants de SADD».

# L'OBSERVATION DANS LES DEUX REGIONS RETENUES

## LES OBSERVATEURS

Solidarité et action pour le développement durable (SADD), association d'éducation à la citoyenneté et de promotion des droits de l'Homme, a déjà participé efficacement au suivi indépendant de plusieurs élections au Togo. D'abord à travers l'observation de l'élection présidentielle de 2005 comme membre actif du Collectif des associations de la société civile et des organisations syndicales du Togo (CASCOST), puis au suivi indépendant des législatives d'octobre 2007 comme membre actif de la Coalition pour l'observation des élections législatives (CODEL).

C'est pourquoi lors du scrutin présidentiel de 2010, SADD, forte de ses expériences successives, a formé et déployé cent (100) observateurs non accrédités par la CENI, pour un suivi indépendant de regard citoyen dans les régions Maritime et des Plateaux.

### Justification du choix des deux régions Maritime et Plateaux

Selon la géographie humaine du Togo, ces deux régions sont les plus peuplées du pays, et réunissent à elles seules plus de la moitié de l'électorat. Ce sont également des régions qui, selon les résultats des scrutins antérieurs, votent traditionnellement et de façon majoritaire pour l'opposition.

En outre, c'est en raison des moyens dont dispose l'Organisation et également, du fait que ces deux régions constituent la zone de concentration de ses actions que la centaine d'observateurs retenus a été déployée uniquement dans ces régions.

L'observation du vote dans ces deux régions doit permettre de donner une image plus précise du comportement des électeurs et du vote de l'électorat de l'opposition en général et de l'UFC en particulier.



## Formation des observateurs

Pour un suivi efficace du processus par les citoyens cooptés à cet effet, des séances d'initiation ont été organisées à leur intention. Ces rencontres de formation et d'information avec les «observateurs» ont permis à l'équipe de coordination de disposer des renseignements sur la période pré-électorale, sur celle de la révision des listes électorales et aussi d'évaluer le climat social depuis le début du processus dans les différentes localités retenues.

Un «ordre du jour» identique portait notamment sur :

1- Etat des lieux de la période de révision des listes électorales, de précampagne et du déroulement de la campagne.

- Comment se sont déroulés les inscriptions, les affichages de listes, les réclamations et corrections ?

- Quel était le degré de motivation des électeurs à s'inscrire ou à vérifier leur nom ? pourquoi ?

- Quel était le climat social dans les différentes localités avant le début de la campagne ? au cours de la campagne ?

- Quel était le comportement des militants des partis politiques ? y avait-il des affrontements ? pourquoi ?

2- Présentation du guide de l'observateur et du test psychotechnique pour l'observation.

3- Présentation des fiches d'observations (ouverture, clôture et décompte) et ce à quoi il faut prêter attention.

4- Rappel du caractère et du comportement citoyens des observateurs non accrédités par la CENI.

Les réponses apportées par les «observateurs» aux questions posées dans l'ordre du jour ont permis d'évaluer le climat sociopolitique dans les différentes localités retenues avant et pendant la campagne. Sans anticiper sur leurs analyses, les «observateurs» ont pu prévoir le taux élevé d'abstention constaté le jour du scrutin.

Les observateurs de SADD n'ont pas travaillé comme des observateurs accrédités ayant accès aux bureaux de vote, à la CENI et aux CELI, mais comme tout citoyen qui a le droit de porter un «regard citoyen» sur tout ce qui se passe dans son environnement immédiat lors d'une élection :

**L'OBJECTIF VISE EST  
DE POUVOIR  
OBSERVER ET  
COMPILER LES  
RESULTATS D'AU  
MOINS 700 BUREAUX  
DE VOTE SUR LES  
3718 QUE COMPTENT  
LES DEUX REGIONS.  
SOIT ENVIRON 19 %  
DES BUREAUX DES  
REGIONS MARITIME  
ET PLATEAUX ET 11%  
DU TOTAL AU PLAN  
NATIONAL<sup>13</sup> .**

\* **avant** : révision des listes électorales, enregistrement des candidatures, campagne électorale;

\* **pendant** : accomplissement de son devoir civique le jour du scrutin et suivi libre du dépouillement selon les dispositions légales en vigueur ;

\* **après** : suivi des réactions et des comportements des partis politiques et des populations suite à la proclamation officielle des résultats.

C'est de cette façon que les observateurs de SADD ont suivi l'élection et rapporté les informations nécessaires à la rédaction de ce rapport.

## Choix des villes

Les localités choisies sont celles qui ont sensiblement subi les répressions et les violences qui ont émaillé la présidentielle d'avril 2005. Il est légitime que nous puissions évaluer la mobilisation des populations et le climat social pour voir quelle incidence les violences passées ont eu sur la présente élection. Il s'agit pour la région Maritime des localités d'Aného, de Kpémé, de Tabligbo, de Vogan, de Lomé, de Tsévié, de Kévé et d'Assahoun; pour la région des Plateaux de Kpalimé, de Notsé et d'Atakpamé. Les «observateurs» de SADD y ont travaillé à raison de dix (10) par localité<sup>12</sup>. L'objectif visé est de pouvoir observer et compiler les résultats d'au moins 700 bureaux de vote sur les 3718 que comptent les deux régions.

<sup>12</sup> Une exception à Kévé et Assahoun dont la position géographique a justifié le déploiement de 10 observateurs seulement pour les deux localités.) D'autre part, dans la région des plateaux, le suivi a été fait en partie par 13 membres des antennes locales de l'ATDPDH dont 08 à Atakpamé et 05 à Notsé.

Soit environ 19 % des bureaux des régions Maritime et Plateaux et 11% du total au plan national<sup>13</sup> .

Les résultats provisoires proclamés par la CENI ont rapidement confirmé les tendances observées par les «observateurs» de SADD dans les différents bureaux de vote et les CELI visités. Les informations rapportées par ces «observateurs» et les résultats collectés dans les bureaux de vote choisis constituent en grande partie la base de l'analyse présentée dans ce rapport.

## LES RESULTATS DE L'OBSERVATION INDEPENDANTE

### Inscription sur les listes électorales

Les échanges avec les «observateurs» au cours des rencontres préparatoires, ont permis de se rendre compte de plusieurs dysfonctionnements similaires d'une région à l'autre. A cela

s'est ajouté, dans certaines préfectures, le mauvais fonctionnement des kits d'enregistrements et de délivrance de cartes d'électeurs dans la majorité des centres de vote (voir infra).

A Aného (Lacs), Assahoun (Avé) et Vogan (Vo), les kits n'ont été opérationnels dans la plupart des centres qu'un jour ou deux sur les dix retenus pour les opérations. Il s'agissait soit de pannes techniques pour lesquelles les opérateurs de saisie n'avaient pas été formés, soit des pannes mécaniques, soit encore de pénurie de carburant pour les groupes électrogènes servant d'alimentation aux kits. A Vogan particulièrement, il s'est posé le problème d'insuffisance de cartes à imprimer pour les électeurs.

Dans certaines localités notamment dans les villages environnants de Notsé, les populations n'ont pas été informées des opérations de révision des listes électorales. Aussi ne se sont-

elles déplacées vers ces centres que les derniers jours sans pouvoir être inscrites.

Ailleurs comme à Lomé, Tsévié, Tabligbo et Aného, la journée du 31 janvier 2010 prévue par la CENI pour prolonger la révision des listes électorales n'a pas suffi à enregistrer tous les retardataires. A la fermeture de certains bureaux à 17 h (Aného), beaucoup d'électeurs étaient encore dans les files d'attentes pour s'inscrire. De plus, quant à cette journée, tous les centres de révision des listes n'ont pas été ouverts pour prolonger l'opération et certaines populations n'ont pu se déplacer en raison de la distance qui les séparait de ces centres. En définitive, la décision de prolongation des opérations de révision des listes a été restrictive et n'a pas permis de réinscrire sur les listes le reste des électeurs.

### Affichage des listes électorales

Cette étape du processus a été aussi marquée par de nombreuses anomalies. Dans plusieurs centres de vote, les électeurs ont eu d'énormes difficultés à retrouver leurs noms sur les listes, les raisons diffèrent d'un centre de vote à un autre. Soit, les listes n'ont pas été affichées dans l'ordre alphabétique, soit n'ont pas été affichées du tout. Dans certains centres comme à Vogan, à Kégué (préfecture du Golfe) et à Doumassessé à Lomé, des noms ont été simplement omis des listes. Volontairement ou involontairement, nul ne saurait l'affirmer ! Soit encore, comme à Doumassessé et à l'Ecole primaire Ste Thérèse de



<sup>13</sup> Nombre total de bureau 5930 (source : Togo-Presse)

Tokoin Séminaire, les listes ont été déchirées ou affichées devant des bureaux autres que ceux où les électeurs s'étaient inscrits.

Face à toutes ces difficultés, les voies de recours<sup>14</sup> permettant aux électeurs dont les noms ont été omis par erreur matérielle de pouvoir réclamer jusqu'au jour du scrutin n'ont pas été suivies.

En effet, cette fois-ci, un communiqué de la CENI a limité le délai de ce recours à 48 heures après affichage des listes et de nombreux électeurs n'ont pu vérifier l'inscription de leurs noms pour pouvoir faire des réclamations.

D'autres électeurs, en revanche, n'ont pu trouver leur bureau de vote avant le jour du scrutin. La confusion née de cette situation s'est aggravée le jour du scrutin. En effet, deux groupes d'électeurs ont été concernés. Les uns avaient bien leur nom sur les listes électorales mais, ayant égaré leur carte établie en 2007 pour les législatives, n'avaient pas réussi à s'en faire délivrer une nouvelle. Les autres s'étaient bien fait délivrer une carte au cours de la révision des listes électorales mais n'ont pas retrouvé leur nom sur les listes. Pouvaient-ils ou non voter ? La question restera sans réponse jusqu'à la mi-journée du 04 mars, jour du scrutin.

## La campagne électorale

### Les meetings et les «convois» du RPT

Dans les zones couvertes par les «observateurs» de SADD, ces deux semaines de tournées et de

meetings politiques se sont déroulées sans incidents majeurs, tels que les affrontements entre militants et sympathisants de différents partis politiques. Les éléments de la Force de sécurité élection présidentielle (FOSEP) ont été présents partout sur le terrain. Ils sont surtout visibles lors des rassemblements et des réunions politiques, des passages des candidats ou de leurs messagers.

La mobilisation des électeurs a été diverse en fonction des candidats et des partis politiques. Les premiers jours de la campagne, seul le candidat du RPT était présent sur le terrain. Dans toutes les localités, ses affiches étaient les premières, bien en vue dépassant déjà de loin en taille et en nombre celles de ses rivaux qui n'apparaîtront que plus tard. En effet, les candidats de l'opposition, surtout celui de l'UFC (soutenu par FRAC), n'entreront dans la compétition que deux à trois jours après le début de la campagne.

Que ce soit à Aného, à Vogan, à Tabligbo, à Tsévié et un peu moins à Lomé, la campagne des candidats de l'opposition passe inaperçue à côté de la grande mobilisation et des mouvements de populations qui caractérisent le passage du candidat du RPT. Les «observateurs» de SADD ont remarqué des scènes de convoiement de populations suivant les déplacements de ce candidat de localité en localité.

Par ailleurs, ils ont relevé la «mobilisation forcée» de la plupart des agents de la fonction publique dans les manifestations en faveur du président sortant. Elle a été constatée tant dans les administrations centrales que dans les préfectures. Ainsi, à Vogan par exemple, pour préparer l'accueil de Faure Gnassingbé, les enseignants et élèves du CEG Vogan-Ville 1 ont été sortis des cours pour ramasser du sable et remblayer le site du meeting. De même, à Tabligbo, alors que d'autres candidats sont passés pour leurs meetings sans grand bruit, l'arrivée de Faure GNASSINGBE



**Les militants et sympathisants du RPT au cours d'un meeting**

<sup>14</sup> article 70 du code électoral

<sup>15</sup> C'est ce que certains journaux locaux ont qualifié de la stratégie «d'import-export»

a été précédée d'une opération ville-propre à laquelle le préfet a appelé toute la population.

### **La corruption et l'achat de conscience pendant la campagne électorale**

Toujours à Tabligbo, comme dans toutes les autres villes d'ailleurs, les «observateurs» de SADD ont noté que les militants et sympathisants du candidat Faure GNASSINGBE ont procédé à la distribution de billets de banques, de vivres et biens matériels pour inciter à voter leur candidat. Quelquefois, ces dons étaient accompagnés de menaces des électeurs au cas où le vote dans la localité ne tournerait pas à l'avantage du candidat donateur.

A Assahoun, un tenancier de débit de boissons a affirmé avoir été payé à 30.000 F CFA, tout comme certains de ses collègues d'autres cabarets, pour jouer en continue dans leurs bars une série de musiques compilées sur un CD au profit de Faure GNASSINGBE.

A Baguida, banlieue sud-est de Lomé, des cartes d'électeurs ont été retirées chez plusieurs électeurs par certains responsables se réclamant de Sursaut-Togo, l'Association de Kofi YAMGNANE, dont la candidature a été rejetée par la Cour constitutionnelle. La même scène s'est passée à Aného et à Vogan.

A Aného, les «observateurs» de SADD ont relevé les faits suivants : La femme d'un haut fonctionnaire des Lacs, présidente d'une association de femmes pour la non-violence, a ramassé les cartes d'électeurs de plusieurs femmes à qui elle a promis des microcrédits pour leurs activités. A quelques

jours du scrutin elle était introuvable et les microcrédits n'ont jamais été octroyés à ces femmes. Une autre femme, prénommée Bijou, aurait échangé les cartes de plusieurs électeurs contre une somme de 15 000 F Cfa par carte, les empêchant ainsi d'exprimer leur vote le jour du scrutin. Une autre association de micro finance dirigée à Aného par un conseiller pédagogique à la retraite aurait promis des crédits à taux presque nul aux électeurs pour

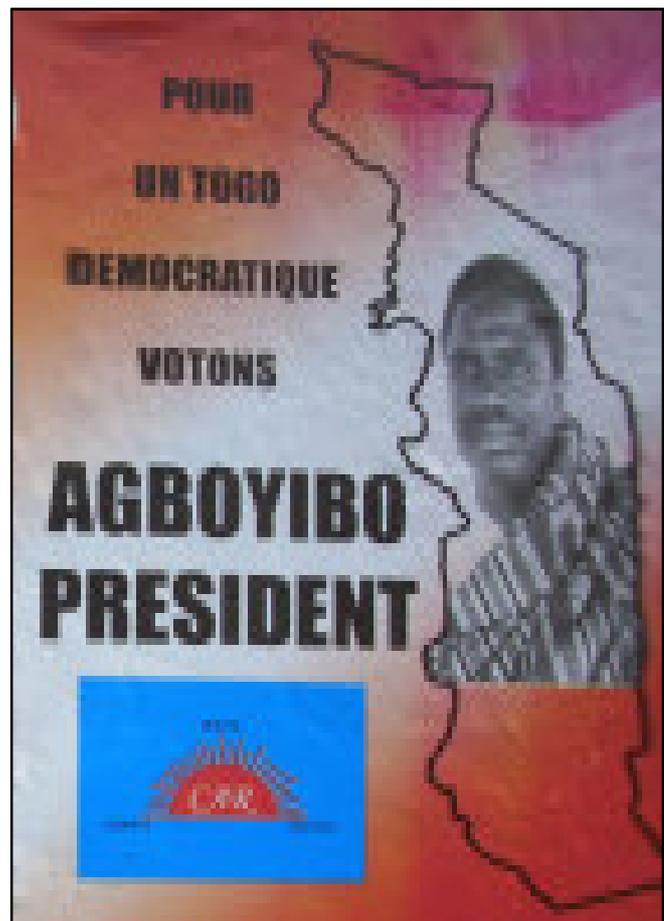
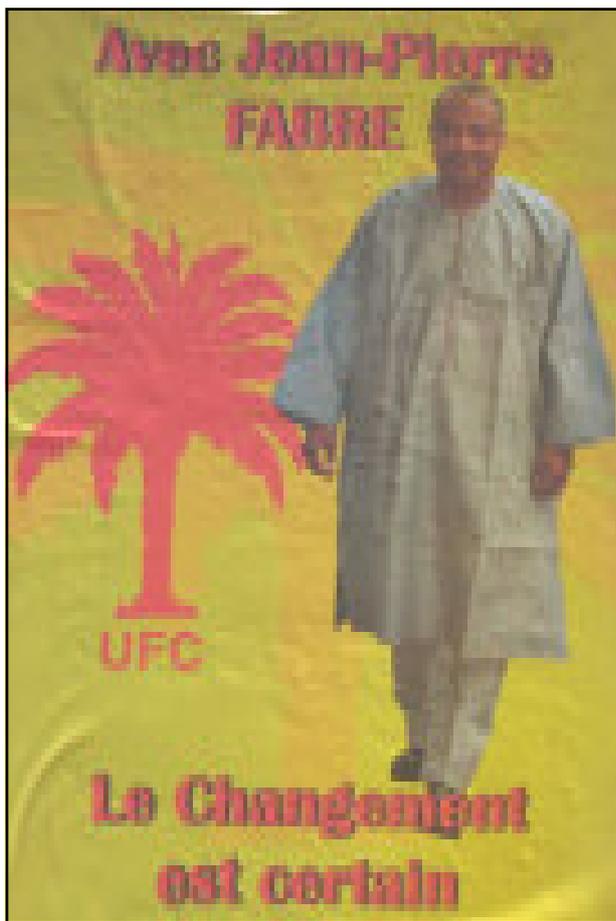
**A ASSAHOUN, UN  
TENANCIER DE DEBIT  
DE BOISSONS A  
AFFIRME AVOIR ETE  
PAYE A 30.000 F CFA,  
TOUT COMME  
CERTAINS DE SES  
COLLEGUES D'AUTRES  
CABARETS, POUR  
JOUER EN CONTINUE  
DANS LEURS BARS  
UNE SERIE DE  
MUSIQUES COMPILEES  
SUR UN CD AU PROFIT  
DE FAURE  
GNASSINGBE.**

les convaincre à voter pour le candidat du RPT.

### **La guerre des affiches et des panneaux géants**

La capitale ainsi que toutes les autres villes du pays ont été envahies par des panneaux d'affichage et de panneaux lumineux géants surplombant tous les boulevards en faveur de Faure GNASSINGBE. A Lomé, les affichages des posters des candidats ont connu les mêmes traitements selon la sensibilité politique dominante d'un quartier à un autre. Dans les quartiers réputés proches du RPT et de son candidat, les affiches des candidats de l'opposition surtout celles de Jean-Pierre FABRE, ont été automatiquement déchirées sauf si les éléments de la FOSEP faisaient une ronde régulière dans la zone. Le même phénomène s'est passé dans les quartiers réputés proches de l'opposition où ce sont les affiches de Faure GNASSINGBE qui ont été aussi déchirées.





### Exode des populations d'Aného et de Lomé pendant la campagne électorale

A Aného, la psychose de 2005 n'a pas quitté les esprits si bien qu'à quelques jours du scrutin, une grande partie de la population a quitté la ville et ses environs, préférant trouver refuge de l'autre côté de la frontière, c'est-à-dire sur le territoire béninois. D'autres par contre, ont préféré accomplir leur devoir civique avant de s'éclipser et attendre les résultats depuis leur refuge. Cela a été pareil à Lomé où, dans les quartiers qui ont subi les massacres de 2005, nombre de citoyens ont déménagé soit vers d'autres quartiers supposés plus sûrs, soit carrément dans le quartier frontalier d'Aflao sur le territoire ghanéen. D'autres ont purement et simplement quitté la capitale et les zones urbaines pour leurs villages à l'intérieur du pays.

### L'Administration pendant la campagne électorale

Pendant ces deux semaines de campagne électorale, l'administration a tourné au ralenti. Tous les ministres du gouvernement, leurs directeurs de cabinet et secrétaires généraux ont tous abandonné leur cabinet pour être sur le terrain, surtout dans leurs régions d'origines pour appeler les populations à voter, certes dans la paix, mais surtout pour le président sortant.

Il faut noter par ailleurs que la période de précampagne a été particulièrement marquée par une intense activité du gouvernement dans un enchaînement d'inaugurations d'infrastructures socio-économiques et de lancement de projets de développement, le chef de l'Etat toujours au premier plan ! Il s'agit

notamment du lancement des travaux de contournement de la ville de Lomé le 3 février 2010, qui venait d'être précédé la veille même de l'inauguration d'une nouvelle piste reliant certaines banlieues de la capitale. Quelques jours plus tard, ce furent les inaugurations des marchés reconstruits de Kpalimé, le 10 février puis de Vogan, le 27 février. Il en fut de même des travaux publics en cours d'exécution dans la préfecture de Kloto, notamment la route Kpalimé-Kpélé en chantier. Les mêmes scénarios s'étaient déroulés à la fin de l'année précédente avec les inaugurations des ponts de Togblékopé et d'Amakpapé, emportés par les inondations de 2008.

### Déroulement du scrutin

Dans leur mission, les «observateurs» de SADD, en visitant

**LE JOUR DU VOTE, SUR  
TOUTE L'ETENDUE DU  
TERRITOIRE, LES  
BULLETINS DECOUPES  
A PARTIR DES BLOCS  
SOUCHES NE  
POSSEDAIENT AUCUNE  
REFERENCE  
PERMETTANT LEUR  
TRAÇABILITE.**

plusieurs bureaux de vote, ont relevé de nombreux irrégularités et dysfonctionnements. La première remarque générale a été l'absence des représentants de l'opposition dans plusieurs bureaux de vote aussi bien à Lomé qu'à l'intérieur du pays. Ce qui n'avait pas été le cas lors des élections antérieures dans les régions Maritime et des Plateaux. Il a été également remarqué le manque d'enthousiasme des électeurs et le peu d'affluence devant les bureaux de vote contrairement à ce que SADD avait observé en 2005 et en 2007.

En outre, le système de bulletins de vote à souche qui avait été adopté par les acteurs politiques à Ouagadougou, en présence de représentants de la CENI, n'a pas été respecté tel qu'il avait été prévu. Le jour du vote, sur toute l'étendue du territoire, les bulletins découpés à partir des blocs souches ne possédaient aucune référence permettant leur traçabilité. Pour limiter les fraudes massives par bourrage des urnes, par votes multiples et par falsification des résultats à différent niveau de compilation, il était devenu nécessaire

d'utiliser le bulletin à souche numéroté afin que la souche témoigne de l'exactitude de la traçabilité.

**Manipulation, tentatives de fraude et influence sur les électeurs**

*De multiples faits ont été déplorés.*

Le jour du vote, aux environs de 10h 45, il a été signalé qu'à Séwatsrikopé, village situé dans la préfecture des Lacs, à une quarantaine de kilomètres au Sud-est de Lomé, un membre d'un bureau de vote s'est «chargé» d'accompagner les électeurs dans l'isoloir pour les «aider» à choisir leur candidat. Dans le même centre, un groupe organisé se prétendant être de la sécurité, s'était installé dans la cour de l'école et inscrivait les noms des électeurs sortant des bureaux de vote sans dire pour quelles raisons..... Enfin, le soir venu, certains bureaux ne furent pas éclairés créant ainsi d'énormes difficultés lors des dépouillements.

Au même moment à Vogan, dans le centre de vote de Vogan-marché, des individus reconnus par les «observateurs» de SADD comme appartenant au RPT, parmi lesquels un directeur d'école connu, passaient de rang en rang pour appeler les électeurs à voter pour Faure GNASSINGBE. Dans la même ville, un militant du RPT a été identifié, distribuant des billets de banques (coupure de 1000 F Cfa) aux électeurs en les invitant à porter leur choix sur le candidat de son parti.

A Katsi-kopé, dans la préfecture de l'Avé, un individu

mal identifié se «chargeait d'accompagner les électeurs dans les bureaux de vote». Ce que les autres membres du bureau et des électeurs n'ont pas accepté, la situation menaçant de dégénérer en affrontement.

**DANS L'APRES-MIDI  
DU DIMANCHE 28  
FEVRIER, DES FORCES  
DE SECURITE, DES  
OBSERVATEURS ET  
DES JOURNALISTES,  
TOUS ALERTES, SE  
SONT RETROUVES  
DANS LES LOCAUX DE  
LA PREFECTURE DU  
GOLFE AVEC  
PLUSIEURS JEUNES  
SURCHAUFFES DE  
L'OPPOSITION POUR  
SAVOIR CE QUI SE  
PASSAIT. LES  
INVESTIGATIONS  
FAITES SUR LES LIEUX  
PAR LES  
OBSERVATEURS  
INTERNATIONAUX ET  
LES JOURNALISTES  
N'ONT RIEN REVELE.  
TOUTEFOIS, LA  
DEMANDE DE CES  
DERNIERS A VISITER  
TOUS LES BUREAUX  
DES LOCAUX POUR  
S'ASSURER QU'IL NE  
S'ETAIT RIEN PASSE  
OU QUE RIEN NE SE  
CACHAIT QUELQUE  
PART, N'A PAS EU DE  
REPONSE FAVORABLE.**

Mais grâce aux appels de la CELI de la localité et à l'intervention des éléments de la FOSEP, le calme a pu être maintenu.

A Lomé, dans un centre de vote à Agbalépédo, les membres du bureau ont, au préalable plié les bulletins en quatre avant de les remettre aux électeurs sous prétexte de leur apprendre à les replier correctement pour ne pas perdre leur vote.

La même scène s'est passée à Agou à 100 km environ au Nord-ouest de Lomé. Dans certains bureaux de vote où les corps habillés avaient voté le lundi 1er mars, ceux qui n'avaient pas pu le faire se sont présentés devant ces bureaux ce 04 mars pour accomplir leur devoir. Cela a d'ailleurs été notifié dans le communiqué qui les avait appelés à voter par anticipation. Il reste que leur présence en tenue militaire a semé quelque confusion dans l'esprit des populations qui ont pensé à des votes multiples de leur part.

#### **Confusion dans les centres de vote**

Dans plusieurs bureaux de vote à Lomé, une grande confusion a régné le matin du scrutin. En effet, alors que certains avaient déjà trouvé leurs noms devant les bureaux où ils s'étaient inscrits, de nouvelles listes ont été affichées le matin du 04 mars et ont bouleversé l'ordre auquel s'attendaient ces électeurs. Il s'agit des centres de vote de l'EPP Ste Thérèse à Tokoin Séminaire et dans presque tous les centres de la

banlieue d'Adidogomé. Cette situation a pénalisé nombre d'électeurs qui, bien que disposant de carte, n'ont pu voter car, ne retrouvant pas leurs noms sur les listes. Ce problème ne sera résolu qu'à la mi-journée après la diffusion du communiqué de la CENI rappelant aux membres des bureaux de vote de faire voter les électeurs qui avaient leur carte et de les inscrire sur une liste à ajouter aux procès verbaux. Or, à ce moment de la journée, l'affluence avait déjà baissé devant les bureaux et les électeurs déçus d'attendre vainement étaient déjà rentrés chez eux. Par contre, ceux qui retrouvaient leurs noms sur les listes mais qui ne disposaient pas de carte n'ont pas été autorisés à voter.

Le calme qui a régné ce jour-là a tout de même connu quelques petits bémols. A l'EPP Bè-Gare à Lomé par exemple, la tension est montée d'un cran vers la fin de l'après-midi quand les informations ont circulé, faisant croire que des éléments de la FOSEP tentaient d'emporter des urnes. Des jeunes du quartier

sont sortis massivement pour envahir le centre et, dans la foulée, ont hué le Général Oluségun OBASANJO, chef de la délégation des observateurs de la CEDEAO, venu également s'enquérir des nouvelles dans ce centre.

#### **Tensions lors du dépouillement**

Aux heures de dépouillement, de nombreuses situations tendues ont été relevées. Au centre de vote du lycée technique d'Adidogomé, un véhicule transportant des urnes est arrivé pour les ajouter à celles de certains bureaux de vote. Ce que, aussi bien les membres des bureaux de vote que les électeurs présents, n'avaient pas compris. Ce n'est qu'après discussions qu'il est ressorti qu'il s'agissait des urnes du vote anticipé des corps habillés le lundi 1er mars. A l'EPP Soviépe à Lomé, il a été signalé que des urnes ont été remplacées par d'autres convoyées par le chef du quartier.

Il faut noter que quatre jours avant le scrutin, des informations



***Les électeurs confus devant les bureaux de vote***

avaient signalé des votes clandestins dans les locaux de la préfecture du Golfe à Lomé. Dans l'après-midi du dimanche 28 février, des forces de sécurité, des observateurs et des journalistes, tous alertés, se sont retrouvés à la préfecture du Golfe avec plusieurs jeunes surchauffés de l'opposition pour savoir ce qui se passait. Les investigations faites sur les lieux par les observateurs internationaux et les journalistes n'ont rien révélé. Toutefois, la demande de ces derniers à visiter tous les bureaux des locaux pour s'assurer qu'il ne s'était rien passé ou que rien ne se cachait quelque part, n'a pas eu de réponse favorable.

Les «observateurs» de SADD n'ont pas noté de problème particulier lors des opérations

de dépouillement. Dès la soirée du 4 mars 2010, les premières informations donnaient une idée des résultats globaux dans les régions observées. Les 5, 6 et 8 mars, les différents groupes d'«observateurs» de SADD ont été réunis. Ils ont rendu compte du déroulement des opérations dans leurs milieux respectifs et ont transmis les résultats compilés.

#### Les résultats dans les deux régions

Le dispositif de suivi indépendant mis en place par SADD a permis de recueillir les informations précises sur la répartition des suffrages exprimés dans 713 bureaux de vote dans les deux régions Maritime et Plateaux. Des données encore plus précises sur les autres

informations (nombre d'inscrits, abstention et bulletins nuls) n'ont pu être rassemblées que dans 592 bureaux de vote<sup>16</sup>.

Ces données n'ont pas vocation à figurer une image représentative du vote que ce soit au niveau national que dans ces deux régions. Elles n'ont d'ailleurs pas pu être comparées aux données officielles par bureaux de vote et ne peuvent donc pas être utilisées pour donner un avis sur la fiabilité des résultats fournies par la CENI. En revanche, ces informations fournissent des résultats incontestables sur le comportement des électeurs dans les bureaux de vote observés. Elles peuvent donc être mises en perspective pour analyser les résultats à un niveau plus global.

Tableau 1 : Nombre et pourcentage de suffrages exprimés dans les 713 bureaux de vote observés (Régions Maritime et Plateaux)

Candidats	Nombre de Votants	% des Voix exprimées
Jean - Pierre FABRE (UFC)	158 482	62,7%
Faure GNASSINGBE (RPT)	76 358	30,2%
Yawovi AGBOYIBO	9404	
Agbéyomé KODJO	4229	
Brigitte ADJAMAGBO-JOHNSON	2345	
Jean Nicolas LAWSON	1084	
Bassabi KAGBARA	781	
<b>Total</b>	<b>252 863</b>	<b>100</b>

Les résultats complets observés dans les 713 bureaux de vote sont présentés dans le tableau n°1 tandis que ceux, plus complets, recueillis dans seulement 592 bureaux de vote sont présentés dans le tableau n°2.

<sup>16</sup> Les autres n'ayant pas affichés toutes ces informations sur les tableaux comme prévus, «les observateurs» n'ont pu en disposer

Tableau 2 : Abstention et suffrages exprimés pour les deux principaux candidats dans 592 bureaux de vote (Régions Maritime et Plateaux)

Préfectures	Nombre de bureaux	Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Abstention	RPT	UFC
Golfe	87	<b>50986</b>	<b>28482</b>	<b>22504 (44,13%)</b>	11724	22632
Kpémé (Lacs)	27	<b>16302</b>	<b>9454</b>	<b>6848 (42%)</b>	2009	6823
Notsé (Haho)	25	<b>12686</b>	<b>7839</b>	<b>4887 (38,%)</b>	3697	3432
Vogan (Vo)	63	<b>25563</b>	<b>14291</b>	<b>11272 (44,09)</b>	4900	9218
Atakpamé (Ogou)	31	<b>1976</b>	<b>12408</b>	<b>7468 (37,57)</b>	6203	5793
Kpalimé (Kloto)	09	<b>6342</b>	<b>3751</b>	<b>2591 (40,85)</b>	1486	2076
Kévé (Avé)	42	<b>21030</b>	<b>212968</b>	<b>8062 (38,33)</b>	5105	6807
Aného (Lacs)	70	<b>38595</b>	<b>24087</b>	<b>14508 (37,59)</b>	4767	17283
Tabligbo (Yoto)	33	<b>19439</b>	<b>9806</b>	<b>9633 (49,55)</b>	3364	2041
Tsévié (Zio)	73	<b>44640</b>	<b>25602</b>	<b>19038 (42,47)</b>	6983	16037
Lomé (Commune)	132	<b>87680</b>	<b>54478</b>	<b>33202 (37,86)</b>	21200	29311
<b>TOTAL</b>	592	<b>343 139</b>	<b>203 166</b>	<b>139 973 (40,79)</b>	71 438	121 453

Ces données indiquent :

- Une abstention très élevée
- De faibles résultats pour les candidats autres que ceux du RPT et de l'UFC.
- La forte avance de l'UFC avec une répartition 2/3 contre 1/3 pour le RPT.

Ces données seront analysées et mises en perspectives dans la partie suivante.

# ANALYSE GLOBALE ET POINTS DE VUE

Les résultats du scrutin présidentiel du 04 mars 2010 ont donné lieu à des appréciations diverses. La plupart des candidats ont en effet contesté les résultats proclamés par la Cour constitutionnelle le 18 mars 2010. Le FRAC a continué jusqu'à fin juillet à manifester publiquement son refus d'accepter ces résultats.

Cependant, on peut, à partir du suivi indépendant effectué et des résultats compilés par SADD dans les deux régions du Sud du pays, de faire une analyse des résultats proclamés au plan national.

Dans cette partie, il s'agira de tenter de répondre aux deux questions que se posent les Togolais et tous ceux qui s'intéressent à la vie politique de ce pays :

- **Les résultats proclamés sont-ils fiables ? C'est-à-dire, en pratique, le candidat Faure a-t-il été réellement réélu ? L'UFC a-t-elle raison de manifester pour réclamer sa victoire ?**

- **D'une manière générale, l'élection présidentielle du 4 mars 2010 s'est-elle tenue dans des conditions correctes ?**

La réponse à cette question permettra d'apprécier le niveau de légitimité politique du Président réélu.

## FIABILITE DES RESULTATS PROCLAMES : REELECTION DU PRESIDENT SORTANT OU VICTOIRE DE L'OPPOSITION ?

### Les faits observés par SADD dans le Sud

1<sup>er</sup> fait important : La faible inscription sur les listes électorales et le fort taux d'abstention.

SADD ne dispose pas de données chiffrées précises sur l'évolution du niveau d'inscription sur les listes électorales. Le rapport de la MOE UE indique cependant que l'augmentation a été proportionnellement plus faible dans le Sud (+30%) que dans le Nord (+42,5%). La faible mobilisation observée sur le terrain tient au fait que la révision ne concernait pas l'ensemble des électeurs.

En revanche, SADD dispose de données très précises sur l'abstention dans les 592 bureaux de vote ayant fait l'objet du suivi indépendant. Sur l'ensemble de ces bureaux, l'abstention a été en moyenne de 40,8%, avec des pointes à 44% dans la préfecture du Golfe et jusqu'à 49,6%, soit presque un électeur sur deux s'étant abstenu, à Tabligbo dans la préfecture de Yoto.

2<sup>ème</sup> fait : Un score relativement élevé du RPT et inversement un score faible pour l'UFC par rapport à ce qui était observé habituellement.

Les données de SADD montrent

que sur les 713 bureaux de vote du dispositif de suivi indépendant, l'UFC a recueilli en moyenne 62,7 % des voix contre 30,2% pour le RPT. Dans les localités de Tabligbo et d'Atakpamé, le RPT a même dépassé l'UFC dans les bureaux concernés. A Kévé, le RPT a presque fait égalité de voix avec l'UFC. Les «observateurs» de SADD ont relevé des scores inhabituellement plus élevés du RPT dans les zones rurales et agricoles.

Or, à l'occasion de précédentes élections, les «observateurs» de SADD notaient des scores beaucoup plus importants en faveur de l'opposition. Il semble que le score du RPT ait été tout à fait surprenant dans cette région acquise à l'opposition.

### Quelle signification ?

Forte abstention et équilibre RPT/UFC modifié en faveur du RPT semblent démontrer un sérieux revers pour l'opposition dans ces deux régions supposées traditionnellement acquises à sa cause. De plus, cela signifie que de nombreux électeurs de l'UFC, par exemple, ceux ayant voté pour ce parti lors des dernières élections législatives, ont tourné leur vote vers le candidat du pouvoir.

En partant de l'hypothèse que les régions du nord du pays sont supposées être des chasses gardées du pouvoir, que l'augmentation du nombre d'électeurs a été plus important au Nord

qu'au Sud et que le taux de participation y a été réellement très élevé, il est probable d'estimer que l'opposition n'a pu remporter la compétition électorale au niveau national. Et donc que le Président Faure a été réélu.

### Pourquoi ?

#### - Des électeurs craintifs qui fuient préventivement

Il est probable que le niveau plus faible d'inscription des électeurs dans les régions du Sud du pays que dans le Nord soit en partie dû à des déplacements des populations vers des pays voisins et d'autres endroits du pays moins agités pour fuir d'hypothétiques violences post électorales. Ce phénomène peut surtout aussi expliquer le fort niveau d'abstention.

#### Une opposition peu crédible

##### Des négociations autour de Gilchrist OLYMPIO

Lors des discussions sous l'égide du facilitateur pour les modifications à apporter au Code électoral, l'opposition a semblé se contenter de batailler uniquement sur la question des conditions d'éligibilité. Le sentiment d'une grande partie de la société togolaise est que l'UFC a inscrit dans son agenda de priorités, l'assouplissement des conditions d'éligibilité à la présidence de la République au profit de son Président national Gilchrist OLYMPIO. Ce qui fut fait par le biais de la modification des articles 168 et 170 du Code électoral. Ironie du sort, le bénéficiaire de cette modification n'a pas pu en tirer profit.

Pour une partie de l'opinion, les leaders de l'opposition auraient dû se retirer des négociations face au refus du gouvernement d'instaurer le mode de scrutin à deux tours et de réaliser le recensement général.

#### Un positionnement ambigu de l'opposition sur sa participation au scrutin

Les candidats de l'opposition ont longtemps entretenu le flou quant à leur participation au scrutin présidentiel ; si cette stratégie a pu être efficace dans un rapport de force avec le pouvoir, cela ne semble pas avoir en réalité favorisé un engouement des militants et sympathisants de l'opposition dans ses fiefs.

Pendant longtemps, dans les manifestations publiques, l'opposition a laissé entendre qu'elle ne prendrait part à l'élection qu'à la condition du rétablissement du mode de scrutin à deux tours tel que prévu dans la Constitution du 14 octobre 1992. «*Pas de scrutin à deux tours, pas d'élection*», tel était le slogan qui sous-tendait les marches de contestation du mode de scrutin même à quelques jours de la fin des opérations de révision des listes électorales dans les différentes zones établies par la CENI.

#### Les conséquences de l'échec de la candidature unique

L'union de circonstance de l'opposition parlementaire UFC-CAR dans la perspective d'une candidature unique et pour une transparence du scrutin n'a pas su taire ses intérêts partisans pour se concentrer le plus tôt sur

des questions cruciales afin d'assurer la réussite du processus électoral.

Les discussions ouvertes depuis le premier semestre 2009 au sein d'une commission mixte des deux partis pour parvenir à la désignation d'un candidat unique n'ont pas abouti, chaque camp demeurant intransigeant sur sa position. L'UFC n'a cessé d'évoquer sa popularité sur le terrain confirmée selon elle par les législatives de 2007, tandis que le CAR, après son soutien à la candidature de Bob AKITANI de l'UFC en 2005, exigeait de l'UFC le retour de l'ascenseur.

L'initiative de dernière minute prise par l'ancien ministre de l'intérieur, François BOKO<sup>17</sup>, de réunir les candidats<sup>18</sup> de l'opposition afin de désigner un candidat unique n'a pas non plus abouti. Les intérêts partisans ne permettant pas aux uns et aux autres de s'entendre et d'unir les forces. Le candidat du CAR, de retour de la réunion de Paris où a eu lieu la rencontre avec l'ancien ministre BOKO et les autres candidats, a invité la presse, dénoncé la procédure de désignation du candidat unique et annoncé son retrait du FRAC (Front des républicains pour l'alternance et le changement) qui allait voir le jour. Une nouvelle division qui a éventré à nouveau l'espoir des militants et sympathisants de l'opposition qui s'attendaient à voir leurs leaders parler d'une seule voix. Quelques jours plus tard, Agbéyomé KODJO de l'OBUTS aggrave les tensions en maintenant sa candidature aux dépens de Jean-Pierre FABRE sur qui ils avaient porté leur choix à Paris.

<sup>17</sup> Ancien Ministre de l'Intérieur (2002 - avril 2005) en poste lorsqu'il fuit le Togo juste avant l'élection présidentielle de 2005 affirmant ne pas vouloir cautionner la dérive électorale en préparation.

<sup>18</sup> Les candidats invités à Paris : Brigitte ADJAMAGBO-JOHNSON; Jean-Pierre FABRE; Yawovi AGBOYIBO; Kofi YAMGNANE dont la candidature a été rejetée par la Cour constitutionnelle

Toutes ces hésitations et incertitudes ont été entretenues par le silence du numéro un de l'UFC, Gilchrist OLYMPIO. Ce dernier n'a pas soutenu ouvertement son lieutenant alors même qu'une partie de ses fidèles s'opposait à Jean-Pierre FABRE au sein du parti.

Tout ce *cafouillage* a poussé les électeurs acquis à la cause de l'opposition à une perte totale de repère. En conséquence, nombre d'entre eux ont trouvé judicieux d'appliquer la théorie du dicton selon lequel : «*un diable connu vaut mieux qu'un ange inconnu*», en choisissant d'accorder leur voix au candidat du RPT.

### L'absence de l'opposition sur le terrain

Occupée à négocier avec le pouvoir, à constituer une alliance et à choisir un candidat unique, l'opposition n'a guère été présente sur le terrain comme dans le débat.

De nombreux observateurs indépendants ont relevé, en effet durant la campagne, une absence évidente de l'opposition sur le terrain face aux électeurs. Dans de nombreuses localités par exemple, des citoyens ont remarqué que les élus de l'opposition, après deux ans de mandat parlementaire n'avaient jamais rendu compte à leurs mandants, ni écouter leurs doléances hormis la lettre de remerciement au lendemain des législatives.

Les responsables de l'opposition ont, semble-t-il, pensé que ces zones constituaient un réservoir de voix acquises et ont investi peu de moyens pour entretenir la confiance de ces électeurs. Dans le contexte africain où le

rôle du député se confond dans l'imaginaire de la population à celui du maire, l'absence de l' élu auprès des populations alimente vite des frustrations que peut récupérer le camp adverse.

Suite aux bons résultats lors des dernières élections législatives, l'UFC et le CAR auraient dû fidéliser leur électorat dans leurs fiefs à travers une campagne dynamique. Or, cela n'a pas été le cas. De manière générale, l'opposition n'a pas mené de campagne électorale, sauf les quelques jours précédant le scrutin.

Voilà autant d'éléments qui ont probablement démobilisé l'électorat de l'opposition et affecté sa marge de manœuvre dans la course pour la conquête du pouvoir.

### L'inertie et le silence inexplicables de l'opposition

Au-delà de l'absence de campagne de terrain au-devant des électeurs, les observateurs ont pu relever aussi une inertie et un silence inexplicables devant des thématiques d'enjeux nationaux auxquelles s'ajoutent des projets de société peu convainquants et des discours politiques creux.

L'opposition est en effet demeurée absente du débat par exemple lors de la présentation du bilan d'un an d'exercice du gouvernement du Premier ministre Gilbert HOUNGBO. L'opposition n'a pas su en faire une analyse de fond et porter des critiques ou formuler des alternatives pour une amélioration de la gouvernance du pays. Elle s'est contentée de dénoncer globalement un bilan «catastrophique», sans y opposer une analyse contradictoire relevant

point par point, les insuffisances de ce gouvernement et démontrer la mal gouvernance qu'elle dénonce. Ceci aurait pu lui valoir le soutien d'une bonne partie de la population également déçue par ce bilan.

Tous ces éléments peuvent expliquer pourquoi une partie de l'électorat de l'opposition ne s'est pas rendue aux urnes ou n'a pas voté pour le candidat de l'UFC.

### Un pouvoir sûr de lui : Une stratégie de conquête de l'électorat sudiste !

Un bon positionnement politique du candidat Faure GNASSINGBE

Lors des élections législatives de 2007, le régime s'est rendu compte de la fragilité de sa position électorale malgré la forte majorité de ses députés élus à l'Assemblée. En effet, ce résultat n'avait été permis que par un découpage électoral en faveur du RPT alors même que les résultats officiels donnés par la CENI indiquaient une presque égalité en voix au niveau national entre UFC et RPT. De plus, la somme des voix UFC/CAR était supérieure à celle enregistrée par le seul RPT.

Suite à ce constat, le Président Faure GNASSINGBE a développé une nouvelle stratégie de communication basée sur la paix et la réconciliation, le dialogue social et le développement économique.

Sans préjuger de la réalité des promesses faites durant cette période, le gouvernement a multiplié les messages politiques indiquant une rupture avec les pratiques du régime RPT. Le candidat Faure GNASSINGBE

ne s'est d'ailleurs adroitement pas présenté comme le candidat du RPT, même s'il s'est bien sûr appuyé durant sa campagne sur l'appareil du parti. L'écartement de Kpatcha GNASSINGBE, présenté comme symbole des « conservateurs » du régime et le positionnement de Faure GNASSINGBE comme réformiste, ont pu convaincre des électeurs de l'opposition de voter pour sa candidature.

On peut penser à l'inverse que le rejet de la candidature de Kofi YAMGNAMÉ avait pour intérêt d'éviter la dispersion des voix dans le fief du RPT au Nord du pays.

### Une politique en faveur des populations ?

A partir de la deuxième moitié de son mandat, le Chef de l'Etat s'est engagé dans des réalisations qui l'ont conduit au contact direct des populations. D'abord par la présentation des vœux en début d'année 2009 aux populations de région en région ensuite par des réalisations telles que l'inauguration des marchés, la réhabilitation et la

construction des routes, des pistes rurales et des ponts ainsi que d'autres infrastructures.

Le gouvernement a également mis en place une politique en faveur des petits paysans : le remboursement des dettes de la filière coton<sup>19</sup>, l'appui aux agriculteurs, la subvention des semences agricoles et l'organisation des forums de paysan, dont celui de 2010 quelques semaines seulement avant l'élection. Un des points marquants a été le soutien aux prix des céréales à travers l'Agence nationale pour la sécurité alimentaire au Togo (ANSAT) qui a permis d'accroître considérablement les revenus des agriculteurs<sup>20</sup>. Quand on sait que l'agriculture occupe plus de 75% de la population, le choix de la cible par le Chef de l'Etat n'est pas fortuit. Les populations rurales semblent avoir été sensibles à ce contact personnel du Chef de l'Etat. En effet, il semble que les voix des régions rurales du Sud du pays ont permis au candidat du RPT de refaire le chemin perdu par ses candidats au cours des législatives d'octobre 2007.

Le gouvernement a également engagé un processus de dialogue social qui a mobilisé l'ensemble des confédérations syndicales du pays. Un accord inédit a été signé portant sur plus de 125 engagements qui n'ont pas encore été tous honorés<sup>21</sup>. Deux importantes instances de dialogue social ont été mises en place. Le gouvernement a en outre doublé le SMIG (Salaire minimum inter professionnel garanti) en août 2008.

### Les droits de l'Homme et les accords politiques sont-ils respectés ?

D'une manière générale, l'opinion togolaise a eu le sentiment que le Président Faure GNASSINGBE a respecté et mis en œuvre certains points de l'APG : élections législatives peu contestées, gouvernement d'Union nationale, mise en place de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation, mise en place de la Cour des comptes, réforme de la Cour constitutionnelle, abolition de la peine de mort, liberté de la presse...

Dans leur rapport de février 2010, les 10 organisations signataires notaient les efforts du gouvernement en termes de démocratie et des droits de l'Homme. Mais celles-ci relevaient les insuffisances et les retards dans ces réformes et indiquaient au même moment que les conditions d'une élection présidentielle transparente n'étaient pas réunies.



<sup>19</sup> Dont on disait qu'une partie avait financé la dernière élection présidentielle du RPT.

<sup>20</sup> Selon les statistiques officielles, plus de 70% de la population vit de l'agriculture.

<sup>21</sup> Un débat occupe les confédérations sur le nombre d'engagements respectés par le gouvernement. Les syndicats parlent de 36% d'engagements respectés contre plus de 50% pour le gouvernement.

## Une mobilisation importante de ses électeurs

### Implication des associations de soutien au Chef de l'Etat

Ces deux dernières années, les Togolais ont assisté à la création d'une pléthore d'associations se réclamant proche du Chef de l'Etat et octroyant des crédits à faible taux, des libéralités, des dons aux populations : pagnes, coupe-coupe, houes etc. Ce phénomène a été très sensible dans les régions du Sud.

Ces associations se sont investies dans des opérations de charme à l'égard des populations. Des faits qui ressemblent fortement à une campagne électorale traditionnelle déguisée mais qui se démarque du RPT. Cela semble être une nouvelle pratique de conquête de l'électorat (milieu associatif en dehors du parti) mais qui reprend en fait les habitudes d'achat de conscience.

Cependant, cela a pu permettre au candidat Faure GNASSINGBE de gagner des voix dans les régions du Sud. Cette tactique politique peut également expliquer les percées de ce candidat dans certaines circonscriptions électorales du Sud qui avaient été conquises par le CAR et l'UFC aux dernières élections législatives.

### Une forte présence sur le terrain

Sous le couvert des actions gouvernementales, les ministres ont effectué des tournées en faisant des dons en natures aux

populations, lançant des projets sociaux et en inaugurant des infrastructures sociales au nom du Chef de l'Etat, candidat à sa propre succession. D'autres par contre ont mené des sensibilisations pour la non-violence électorale et ont invité les populations à voter pour Faure GNASSINGBE.

A côté de celles-ci, il y a eu des tournées régulières des députés et d'autres autorités du parti dans les localités de l'intérieur

**A TITRE  
D'ILLUSTRATION, ET  
DE MANIERE  
ANECDOTIQUE, ON A  
PU REMARQUER PAR  
EXEMPLE QUE DANS LE  
CENTRE DE VOTE DU  
CANDIDAT DE L'UFC  
AU CEG  
KODJOVIAKOPE, SUR  
3849 INSCRITS,  
SEULEMENT 1965 ONT  
VOTE SOIT ENVIRON  
51,5 % ALORS QUE  
DANS LE CENTRE DE  
VOTE DU CANDIDAT  
DU RPT A L'EPP CAMP  
G<sup>AL</sup> GNASSINGBE  
EYADEMA , SUR 12039  
INSCRITS, 9302 ONT  
VOTE, SOIT 77,26 %.**

du pays appelant les populations à s'inscrire sur les listes électorales et à voter dans la non-violence pour « celui qui prône la réconciliation ». Alors que pendant ce temps, les candidats de l'opposition entretenaient un flou quant à leur participation au scrutin présidentiel.

### L'inscription sur les listes électorales

Les observateurs de la vie politique togolaise s'accordent tous à dire que le RPT domine très largement la compétition électorale dans les régions du Nord du pays. Au cours du processus électoral du scrutin du 04 mars, le RPT s'est considérablement investi dans la mobilisation de ses militants et sympathisants à l'occasion de la révision des listes électorales. Ce qui d'ailleurs peut expliquer l'augmentation plus élevée des nouveaux inscrits dans le Nord que dans le Sud, c'est-à-dire sur les listes électorales dans les circonscriptions électorales favorables au RPT<sup>22</sup>.

Par ailleurs, la prorogation des opérations de révision des listes électorales de 24h par la CENI en vue de corriger les irrégularités constatées n'a pas connu un sort différent de l'ambiance de la période de la révision des listes électorales : forte participation dans la région septentrionale, peu d'empressement à la limite du boycott dans le Sud. Cette prorogation non étendue à tous les centres de vote n'a pas permis à de nombreux électeurs surtout dans le Sud du pays de se faire inscrire et de disposer de carte d'électeur pour accomplir leur devoir civique le jour du vote.

<sup>22</sup> L'opposition a contesté l'augmentation très nette de nombre d'électeurs dans la Kozah, au Nord du pays. Ce rapport ne peut ni infirmer ni confirmer ce type d'informations.

## Le scrutin

Sur toute l'étendue du territoire, la machine électorale du RPT s'est déployée pour convaincre les Togolais à prendre part au vote. A titre d'illustration, et de manière anecdotique, on a pu remarquer par exemple que dans le centre de vote du candidat de l'UFC au CEG Kodjoviakopé, sur 3849 inscrits, seulement 1965 ont voté soit environ 51,5 % alors que dans le centre de vote du candidat du RPT à l'EPP Camp G<sup>al</sup> GNASSINGBE Eyadéma sur 12039 inscrits, 9302 ont voté, soit 77,26 %.

Sachant au regard des scrutins antérieurs que ces deux centres de vote sont acquis à chacun des partis respectifs, les taux de participation susmentionnés illustrent la démobilisation des uns et la mobilisation des autres dans les différents fiefs des candidats.

En comparant les scores recueillis par Faure GNASSINGBE dans les régions du sud du pays par rapport à ce que son parti a recueilli lors des législatives de 2007 ainsi que les appréciations des différents observateurs, il est possible d'affirmer que la côte de popularité du Président est en hausse dans ces milieux.

Cafouillage politique permanent de l'opposition, son manque de vision et de discours concrets ainsi que son absence sur le terrain peuvent expliquer la baisse importante de son électorat. A l'inverse, bonne maîtrise de l'appareil gouvernemental, bon positionnement politique et forte mobilisation de l'électorat par le RPT peuvent conforter le

résultat final donné par la CENI, à savoir la réélection de Faure GNASSINGBE.

A la question de savoir si le Président sortant a été réélu ou pas, ce rapport donne une indication en ce sens notamment en s'appuyant sur la démobilisation de l'électorat de l'opposition et une adhésion probable d'une partie de cet électorat aux convictions proclamées par le président sortant.

### D'une manière générale, l'élection s'est-elle tenue dans des conditions correctes ?

Cette élection présidentielle a fait l'objet d'une attention particulière du fait des violences de 2005. Pour le gouvernement, comme pour les bailleurs de fonds du Togo, deux enjeux :

- une élection sans violence, sans tueries comme ce fut le cas lors des précédentes notamment celle de 2005;

- le respect des principes de base et des règles élémentaires qui garantissent l'effectivité du rôle des institutions chargées de veiller à une bonne organisation des élections et au respect des décisions politiques en vue d'une compétition équitable et transparente.

### Une élection réussie ?

Il convient de noter dès lors que l'un des points forts et positifs de cette élection présidentielle du 04 mars 2010, est qu'elle s'était passée dans un calme total. Ainsi, les manifestations de contestation n'ont pas connu les degrés de représailles des années 1998, 2003, et particulièrement de celles d'avril 2005. Hormis quelques empêche-

ments et des arrestations intempestives des militants de l'opposition<sup>23</sup>, la campagne électorale s'était bien déroulée sans incidents majeurs à la satisfaction de tous, sauf qu'il a été déploré quelques blessés lors des manifestations post électorales. A part ces ratés pré et post élection, la Force de sécurité élection présidentielle 2010 a essayé de traduire dans les faits la volonté politique du président de la République d'avoir à son actif une élection sans violence.

### De nombreux ratés

#### La Cour constitutionnelle

La Cour constitutionnelle a montré les limites de sa neutralité dans ce processus d'abord par les raisons évoquées pour le rejet de la candidature de Kofi YAMGNANE. Le motif évoqué par la Cour est relatif à des anomalies quant à sa date de naissance (11 octobre 1945 et 31 décembre 1945) ainsi qu'à sa durée de résidence effective au Togo.

Ce rejet de la candidature de Kofi YAMGNANE a été dès lors perçu par l'opinion nationale et internationale comme une décision politique pour évincer le Franco-togolais devenant gênant pour le pouvoir. Cette décision a mis en doute l'impartialité d'une haute institution du pays quant à l'avenir du scrutin présidentiel, ce qui fut confirmé par la manière dont les recours des candidats ont été traités au lendemain du scrutin.

Il peut être aussi reproché à la Cour le rejet automatique de tous les recours de contestation

<sup>23</sup> Fulbert ATTISSO et Guillaume COCO et d'autres militants du Mouvement Citoyen pour l'Alternance (MCA) le 06 mars 2010 et Plusieurs autres militants de l'OBUTS et de l'UFC arrêtés également les 06 et 09 mars.

des résultats à elle adressés par les candidats après la proclamation des résultats provisoires par la CENI, simplement par manque de preuves apportées par ces candidats, alors qu'elle n'a pas procédé elle-même à la vérification des faits, ni des résultats bureau de vote par bureau de vote à partir des procès verbaux qui lui ont été transmis.

### La CENI

Dans l'organisation de la présidentielle de 2010, la CENI avait constaté le mauvais fonctionnement des kits d'enregistrement des électeurs au cours de la période de révision des listes électorales. Malgré cela, elle n'a pas pu réagir en conséquence afin d'inscrire le plus grand nombre possible des Togolais en âge de voter.

A moins de deux mois de la campagne officielle, des actes qui constituent une violation des articles 86 et 90 du Code électoral ont été observés. Des manifestations qui cachaient mal une campagne avant la lettre sont organisées par des associations de soutien au Chef de l'Etat et sont relayées à grand renfort médiatique. Ainsi, les médias publics se sont faits l'écho de la mise sur le marché d'une variété de riz subventionnée par le Chef de l'Etat dont l'emballage est estampillé «LE RIZ C'EST MON FAURE» et vendue au prix dérisoire de 2010 F Cfa le paquet de 10 Kg. Cette variété de riz est présentée comme une aide aux populations togolaises pour bien célébrer les fêtes de fin d'année. La même occasion fut saisie pour le lancement de la voie de contournement de la ville de

Lomé le 03 février 2010 et de la faille d'Alédjo quelques jours plus tard, ainsi que l'inauguration des marchés de Kpalimé et de Vogan respectivement les 10 et 27 février 2010 (le second en pleine campagne électorale). Des actions qui vont à l'encontre de l'article 90 du Code électoral. A aucun moment la CENI n'a relevé ce type de dysfonctionnement.

Il a été remarqué également la prise de décisions unilatérales compromettant la dynamique du consensus comme moyen privilégié de prise de décisions. Ainsi les bulletins commandés par la CENI ne disposaient pas de référence d'où l'inutilité des souches pour la traçabilité. Ce faisant la CENI a ouvert la voie à la possibilité de manipuler les résultats : fraudes massives par bourrage des urnes, votes multiples et falsification des résultats à différents niveaux de leur compilation.

Tous les moyens de transmission qui avaient été choisis et validés d'un commun accord par les acteurs politiques (VSAT, FAX, SMS) afin de favoriser la transparence des résultats n'ont pas fonctionné. Les moyens de transmission finalement préconisés par la CENI et mis en œuvre n'ont pas convaincu car ils ne permettaient que d'indiquer des résultats par préfecture (CELI) sans donner d'informations précises au niveau des bureaux de vote. Ainsi, aucun contrôle n'a pu être réalisé a posteriori et ceci est de nature à conforter l'UFC dont les procès verbaux ont été détruits.

A la proclamation des résultats, ils ont été sur-le-champ communiqués aux médias invités

pour la circonstance et ceci contrairement aux dispositions du Code électoral qui interdisent la publication de tout résultat partiel par les médias avant celle effectuée par la CENI.

Au regard de ce qui précède, la CENI porte une lourde responsabilité dans les controverses nées des résultats de la présidentielle de 2010.

### La HAAC

Les manifestations d'une campagne déguisée ont été observées dans la période des trente jours précédant l'ouverture de la campagne officielle et ont été relayées par les médias publics notamment la TVT et Radio Lomé sous le regard silencieux de la HAAC. Il s'agit des sorties du Chef de l'Etat, candidat du RPT et de plusieurs membres du gouvernement pour faire des dons aux populations de localité en localité et pour inaugurer des infrastructures sociales.

La HAAC qui était chargée de veiller à l'équité du temps d'antenne accordé aux candidats pour la diffusion de leurs messages de campagne n'a pu empêcher les médias publics de faire la part belle au candidat du RPT. Il en fut ainsi tant au journal radio ou télévisé que dans le grand quotidien national pour tous les reportages et comptes rendus.

La HAAC en a certes publié un calendrier, mais au regard des réalités vécues, il apparaît qu'une situation de déséquilibre des forces a été créée et entretenue par le gouvernement, la CENI avec la bénédiction de la HAAC.

## La Cour des comptes

La Cour des comptes a été absente de tout le processus électoral. Les dispositions de l'article 143 du Code électoral lui donnent la charge, trente jours après le scrutin, de recueillir les comptes de campagne des candidats indépendants et des partis politiques ayant pris part au scrutin, et de les rendre publics après vérification des pièces. Cependant, quatre mois après la proclamation des résultats de cette élection, la Cour est restée toujours muette. Cet article 143 prévoit également qu' «...après vérifications des pièces, s'il est constaté un dépassement des dépenses de campagne, le président de la Cour des comptes adresse dans les quinze (15) jours un rapport au procureur de la République près le tribunal de première instance compétent qui engage des poursuites judiciaires contre les contrevenants ». A la date de publication de ce rapport, aucun communiqué de la Cour n'a été rendu public pour confirmer ou infirmer les comptes de campagne des différents candidats et de leur parti.

### Force de sécurité : Le siège de l'UFC investi par la gendarmerie

Le mercredi 14 avril 2010, une veillée de prière et de chants prévue au siège de l'UFC a été

empêchée par les éléments de la gendarmerie nationale. Selon le communiqué publié par l'UFC le lendemain, ces «éléments de la gendarmerie ont fait irruption dans les locaux du siège de l'UFC qu'ils ont saccagés, emportant le matériel informatique, une dizaine de téléphones fixes, cinq ventilateurs, et le matériel de confection de cartes de membres, avec des milliers de carte de membres vierges, de même qu'une somme de 22,5 millions de F Cfa». Le communiqué a précisé également qu'une centaine de personnes se trouvant sur les lieux avaient été arrêtées et emmenées avec brutalité à la gendarmerie. «Certaines femmes ont subi des touchers vaginaux, des viols et autres traitements inhumains et dégradants», d'après le communiqué.

Deux jours après les événements, la gendarmerie nationale a organisé une conférence de presse et annoncé qu'une plainte sera déposée à la justice contre l'UFC pour ses allégations. Le communiqué de la gendarmerie nationale rejette les faits avancés par l'UFC et estime que la manifestation avait été interdite. De plus, «des informations concordantes faisaient état de la présence audit siège d'individus venus du camp de réfugiés d'Agame (Bénin) en vue de perpétrer des actes de

vandalismes et de violences», ajoute le communiqué. Il précise aussi que l'embarquement des personnes interpellées a été fait sans aucune résistance de leur part et que les opérations d'identification s'étaient déroulées dans le strict respect de la déontologie du métier.

Cette intervention de la gendarmerie ajoutée à celle du 09 mars 2010 au centre de compilation des résultats de l'UFC et les arrestations de plusieurs militants de l'opposition mettent en doute la crédibilité de la neutralité des forces de sécurité dans ce processus électoral.

Il ressort de ceci que si l'élection présidentielle du 4 mars 2010 s'est tenue dans des conditions de paix et de sécurité et que les atteintes aux personnes relevées ont été moins graves, les institutions républicaines n'ont pas respecté ni fait respecter les règles juridiques devant garantir une élection transparente et démocratique.

Ceci peut conforter l'opposition lorsqu'elle déclare que l'élection a été entachée de très nombreuses fraudes rendant les résultats proclamés constestables.

## CONCLUSION

L'élection présidentielle togolaise s'est tenue le 04 mars 2010. Les résultats définitifs ont été proclamés le 18 mars par la Cour constitutionnelle. Fin juin, la coalition de l'opposition qui a soutenu le candidat de l'UFC n'a toujours pas reconnu la réélection du président Faure GNASSINGBE et continue à revendiquer une victoire qu'elle estime volée.

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE) au Togo a produit un rapport qui souligne les progrès notables enregistrés depuis 2005 mais renouvelle la nécessité de mener encore des réformes pour que *«les prochaines élections reflètent pleinement le choix des électeurs<sup>24</sup>»*. Ce qui, en langage diplomatique, signifie que la MOE UE doute que l'élection présidentielle du 04 mars 2010 ait permis aux électeurs de s'exprimer pleinement.

Alors que la MOE UE n'a pas le mandat de *«s'immiscer dans la conduite de l'élection ni dans la validation de ses résultats»*, les représentants des pays membres et de la Commission européenne ont, eux, félicité le Président Faure GNASSINGBE pour sa réélection et donc reconnu les résultats proclamés par la Cour constitutionnelle. Le chef de la délégation de l'UE au Togo, a noté que *«le processus électoral n'a pas été parfait, qu'il y a eu des irrégularités, des dysfonctionnements qui vont devoir être redressés pour les prochaines échéances électorales et qu'il faut faire ensemble le bilan de ce qui s'est passé durant ce processus électoral<sup>25</sup>»*.

Ce présent rapport doit contribuer à éclairer le citoyen togolais et les observateurs de la vie politique togolaise sur la qualité des résultats proclamés et sur la qualité du processus électoral, et ceci sans précaution de langage ni réserve diplomatique. Le président Faure GNASSINGBE a-t-il été vraiment réélu ? L'opposition a-t-elle raison de manifester contre une «victoire volée»? Le gouvernement a-t-il tout fait pour que l'élection soit la plus transparente possible? Ce rapport essaye de répondre à ces questions.

Pour SADD, la réélection du Président Faure GNASSINGBE est très probablement valide. Pourquoi cette conclusion ? Ce rapport

<sup>24</sup> « Togo, rapport final, Election présidentielle, mars 2010 ». Union européenne, Mission d'Observation Electorale.

<sup>25</sup> Interview de M. Patrick Spirlet, chef de la Délégation de la Commission de l'UE au Togo. 10 mai 2010 Savoirnews

démontre d'abord une stratégie de l'échec de l'opposition : division, tensions au sein de l'UFC, absence de contenu pragmatique, absence sur le terrain face aux électeurs.... Et à l'inverse il démontre l'extrême efficacité de la stratégie d'un pouvoir solidement installé: recentrage politique, distance affichée par rapport au RPT, positionnement sur une ligne de rassemblement et de rupture, alliance avec le corps social...

Les résultats observés par les équipes de SADD dans les deux régions du Sud du pays dans 713 bureaux de vote, même s'ils ne sont pas représentatifs du vote global, témoignent d'abord de l'échec de l'opposition dans ses propres fiefs électoraux avec un niveau d'abstention très important et des scores inhabituellement élevés pour le RPT. Et ceci, dans deux régions qui votent toujours pour l'opposition, témoigne du basculement et de l'adhésion d'une partie de l'électorat de l'opposition vers le candidat Faure GNASSINGBE. Si on considère très probable un vote massif d'un corps électoral fortement mobilisé dans la partie septentrionale du pays en faveur du candidat du RPT, on peut supposer sérieusement que la réélection du Président Faure GNASSINGBE est donc valide.

Pour SADD, il semble certain que l'opposition ne peut ignorer la désaffection d'une partie de ses électeurs et l'échec de sa stratégie. SADD considère que le refus d'accepter les résultats officiels et le fait de manifester en ce sens dans la rue participent davantage d'une logique de compétition politique interne à l'UFC et au FRAC qu'à la contestation d'un processus électoral insatisfaisant.

Sur le plan du processus électoral, SADD reconnaît les progrès importants réalisés par le gouvernement depuis 2005 mais considère que celui-ci n'a, en aucun cas, accepté de mettre en place les conditions d'une compétition électorale sincère et transparente.

SADD considère que le gouvernement n'a pas été loyal autant vis-à-vis des acteurs politiques que des citoyens togolais.

Pour SADD, les progrès enregistrés depuis 2005 sont significatifs. Pourtant, le gouvernement a tout fait pour garder la capacité à influencer le vote en sa faveur. Sans même prendre en compte le refus de rétablir le mode de scrutin à deux tours, on peut lister les points clés du contrôle du processus électoral : absence de

recensement électoral et donc de validation indépendante des listes électorales, écartement de la candidature du candidat Kofi YAMGNANE, et la panne absolument non crédible du système de transmission VSAT qui devait permettre de valider la fiabilité des résultats.

Si SADD reconnaît la réussite de la stratégie politique du candidat Faure GNASSINGBE, en particulier pour convaincre des électeurs traditionnels de l'opposition de voter pour lui, SADD constate également que ce candidat avait très probablement une stratégie de manipulation électorale devant lui garantir sa réélection, ou tout au moins diminuer les risques d'un échec. Ainsi, il semble probable que le refus de la reprise de la révision du fichier électoral et la mise à l'écart de Kofi YAMGNANE avaient vocation à obtenir le plus de voix possibles en faveur de sa candidature dans la partie septentrionale.

De nombreux autres cas de pratiques condamnables ont également été relevés dans ce rapport : utilisation de deniers publics dans une campagne dissimulée, dons aux populations, forte présence du candidat Faure GNASSINGBE et de ses supporters dans les médias... Le rapport de la MOE UE relève de nombreux cas suspects dans les opérations de vote (trop grand nombre de procurations, âge peu convaincant de certains électeurs...) . Pour SADD, le plus grave est que les institutions républicaines chargées de la bonne tenue de cette élection n'ont pas pleinement joué leur rôle.

En conclusion sur ce point, SADD considère que le gouvernement semble ne pas encore accepter réellement le principe de l'alternance politique en ne favorisant pas la mise en œuvre de l'ensemble des réformes indispensables à la tenue d'une élection réellement transparente et libre. On peut donc de ce point de vue considérer que le gouvernement a manœuvré pour que le processus électoral favorise la réélection du Président Faure GNASSINGBE.

Suite à cette élection, SADD souhaite attirer l'attention des acteurs politiques et des citoyens togolais sur les points suivants :

Cette élection traduit une forme de normalisation progressive de la vie politique et électorale au Togo. SADD, comme d'autres observateurs a noté la forte diminution de la fracture Nord/Sud lors de

cette élection. A l'avenir, le vote se fera probablement de plus en plus sur la capacité des candidats à convaincre les électeurs de leur sincérité mais aussi et surtout de leur capacité à apporter des changements. De ce point de vue, l'opposition traditionnelle radicale ne peut plus se limiter à se positionner sur une ligne anti-régime.

Du côté du pouvoir, il faut aussi admettre que ces manipulations du processus électoral ne sont plus du tout acceptables. Il sera de toute façon de plus en plus difficile de falsifier les résultats d'une élection au fur et à mesure que les mécanismes de contrôle se renforcent sous la pression de la communauté internationale mais aussi de la société civile et des citoyens togolais. Le pouvoir le sait mais n'en a pas encore tiré toutes les conséquences.

Pour toutes ces raisons, SADD recommande que :

1. Toutes les institutions impliquées dans le processus électoral soient réformées durablement de manière à garantir l'équité et la neutralité lors des prochaines consultations électorales. Le renforcement de la Cour des comptes et un engagement de la communauté internationale dans l'observation des comptes des candidats et de l'utilisation de deniers publics dans le processus électoral sont fortement recommandés.
2. Les faits de corruption de conscience des électeurs par les candidats et/ou leurs représentants soient pénalisés.
3. Un recensement général de la population et un recensement électoral soient menés avant les prochaines élections locales et législatives dans des conditions acceptables par tous.
4. Les résultats par bureaux de vote soient diffusés publiquement afin de faciliter leur contrôle par les électeurs et les observateurs.
5. Les moyens de transmission et de compilation des résultats prévus pour la présidentielle de 2010 (VSAT, SMS et FAX) soient conservés, renforcés et effectivement utilisés lors des prochaines consultations électorales.

## Annexe N°1

<b>REGIONS ECONOMIQUES</b>	<b>NOMBRE D'INSCRITS</b>	<b>NOMBRE DE VOTANTS</b>	<b>NOMBRE DE BULLETINS NULS</b>	<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>
REGION DES SAVANES	395 327	266 410	11 677	254 733
REGION DE LA KARA	445 206	356 600	9 485	347 115
REGION CENTRALE	344 003	255 483	6 107	249 376
REGION DES PLATEAUX	754 478	471 367	17 582	453 785
REGION MARITIME	1 338 478	769 969	34 432	735 537
<b>TOTAL NATIONAL</b>	<b>3 277 492</b>	<b>2 119 829</b>	<b>79 283</b>	<b>2 040 546</b>

Tableau montrant le nombre d'inscrits, de votants, de bulletins nuls et de suffrages exprimés par régions économiques du Togo lors de l'élection présidentielle de 2010.

Source : Togo-Presse N° 8247 du 19 mars 2010, résultats de la Cour constitutionnelle.

## Annexe N°2

REGIONS ECONOMIQUES	Nombre d'inscrits (2007)	Nombre d'inscrits (2010)	Différence	Nombre de votants (2007)	Nombre de votants (2010)	Différence	Nombre de bulletins nuls (2007)	Nombre de bulletins nuls (2010)	Différence	Suffrages exprimés (2007)	Suffrages exprimés (2010)	Différence
REGION DES SAVANES	331795	395327	(+) 63532	269418	266410	(-) 3008	31784	11677	(-) 20107	237634	254733	(+) 17099
REGION DE LA KARA	368837	445206	(+) 76369	322646	356600	(+) 33954	23927	9485	(-) 14442	298729	347115	(+) 48396
REGION CENTRALE	299974	344003	(+) 44029	261883	255483	(-) 6400	16366	6107	(-) 10259	245517	249376	(+) 3859
REGION DES PLATEAUX	670908	754478	(+) 83570	576795	769969	(-) 105428	40762	17582	(-) 23180	536003	453785	(-) 82218
REGION MARITIME	1277253	1338478	(+) 61225	1024782	2119829	(-) 254813	67997	34432	(-) 33565	956785	735537	(-) 221248
<b>TOTAL NATIONAL</b>	2948767	3277492	(+) 328725	2455524	2119829	(-) 335695	180836	79283	(-) 101553	2274658	2040546	(-) 234112

Tableau comparatif des chiffres (nombre d'inscrits, de votants, de bulletins nuls et de suffrages exprimés) des législatives du 14 octobre 2007 et ceux de la présidentielle du 04 mars 2010.

Le constat qui découle de ce tableau comparatif est le suivant :

- Le nombre d'inscrits en 2010 a augmenté dans toutes les régions du pays d'environ 11 % par rapport au nombre d'inscrits en 2007.
- Le nombre de votants en 2010 a chuté d'environ 13% au plan national mais a augmenté d'environ 10,5% dans la région de la Kara par rapport au nombre de votants en 2007 au plan national et dans la région de la Kara.
- Le nombre de bulletins nuls a régressé d'environ 56 % au plan national par rapport à celui de 2007
- Le suffrage exprimé en 2010 a baissé au plan national d'environ 10,2 % par rapport au suffrage exprimé en 2007. Cependant, il faut retenir que cette baisse est caractéristique des régions Maritime et Plateaux où le suffrage exprimé en 2010 a régressé de près de 20 % par rapport à celui de 2007 dans les mêmes régions. Par contre, ce suffrage dans les régions de la Centrale, Kara et des Savanes a augmenté d'environ 8% par rapport au suffrage exprimé en 2007 dans ces régions.

## Annexe N°3

### TABLEAU SYNOPTIQUE DES RESULTATS DES LEGISLATIVES DONNES PAR LA CENI ET LA COUR CONSTITUTIONNELLE

N°	Rubriques	Chiffres officiels communiqués par la CENI		Chiffres de la Cour Constitutionnelle sur le plan national	Différences			Observations
		Au plan national	Cumuls des données par circonscription électorale		Colonnes 3 - 4	Colonnes 5 - 3	Colonnes 5 - 4	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	Nombre d'inscrits	* 2 974 718	* 2 908 487	* 2 974 718	<b>+ 66 231</b>	0	+ 66 231	
2	Nombre de votants	* 2 820 845	* 2 476 631	* 2 526 049	<b>+ 344 214</b>	- 294 796	+ 49 418	
3	Bulletins nuls	* 181 941	* 180 836	* 181 941	<b>+ 1 105</b>	0	+ 1 105	
4	Suffrages exprimés	* 2 638 904	* 2 296 101	* 2 344 108	<b>+ 342 803</b>	- 294 796	+ 48 007	
5	Taux de participation	* 95%	85,15%	85% (84,92%)	<b>9,85%</b>	- 10% (-10,08%)	0,15% (0,23%)	

\*Sources : Togo Presse n° 7 640, 7 641, 7 644 et 7 649 des 18, 19, 24 et 31 octobre 2007 ; Liberté n°270 ; le Messenger n°97 et le site Web officiel de la CENI.

Colonne 6 : différences entre les chiffres au plan national ( nbre d'inscrits, nbre de votants, bulletins nuls, suffrages exprimés) et le cumul de ces chiffres par circonscription électorale publiés par la CENI.

Colonne 7 : différences entre les chiffres de la CENI et ceux de la Cour constitutionnelle.

Colonne 8 : différences entre les chiffres de la Cour constitutionnelle et les chiffres de la CENI par circonscription électorale.

Tableau synoptique des résultats des législatives de 2007 proclamés par la CENI et la Cour constitutionnelle. Ce tableau relève les incohérences entre les chiffres publiés dans le quotidien national Togo-Presse par la CENI et la Cour constitutionnelle après les inscriptions sur les listes électorales et les totaux des chiffres publiés lors de la proclamation des résultats des élections du 14 octobre 2007 par ces mêmes institutions .

## ACRONYMES

ANSAT :	Agence nationale pour la sécurité alimentaire au Togo
APG :	Accord politique global
CAR :	Comité d'action pour le renouveau
CASCOST :	Collectif des associations de la société civile et des organisations syndicales du Togo
CDPA :	Convention démocratique des peuples africains
CEDEAO :	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEG :	Collège d'enseignement général
CELI :	Commission électorale locale indépendante
CENI :	Commission électorale nationale indépendante
CODEL :	Coalition pour l'observation des élections législatives
CPDC :	Cadre permanent de dialogue et de concertation
EPP :	Ecole primaire publique
F CFA :	Franc de la communauté financière africaine
FOSEP :	Force de sécurité élection présidentielle 2010
FRAC :	Front républicain pour l'alternance et le changement
HAAC :	Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication
LTDH :	Ligue togolaise des droits de l'Homme
MOE UE :	Mission d'observation électorale de l'Union Européenne
NDP :	Nouvelle dynamique populaire
OBUTS :	Organisation pour bâtir dans l'union un Togo solidaire
OSC :	Organisation de la société civile
PDP :	Parti démocratique panafricain
PNUD-Togo:	Programme des nations unies pour le développement ; bureau du Togo
PRR :	Parti du renouveau et de la rédemption
RIT :	Régiment d'infanterie de terre
RPT :	Rassemblement du peuple togolais
RTG :	République togolaise - gouvernement
SADD :	Solidarité et action pour le développement durable
SMIG :	Salaire minimum interprofessionnel garanti
TVT :	Télévision togolaise
UFC :	Union des forces de changement

**EQUIPE DE RÉDACTION :**

Yves Komlan DOSSOU(Coordonateur) et Sedjrawodo Ayaovi ADRY

**AVEC L'APPUI DU**

Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD - Terre solidaire)

Les photos sont toutes de droits réservés.

## **AUTOPSIE, DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE TOGO**

Cette élection traduit une forme de normalisation progressive de la vie politique et électorale au Togo. SADD, comme d'autres observateurs, a noté la forte diminution de la fracture Nord/Sud lors de cette élection. A l'avenir, le vote se fera probablement de plus en plus sur la capacité des candidats à convaincre les électeurs de leur sincérité, mais aussi et surtout de leur capacité à apporter des changements. De ce point de vue, l'opposition traditionnelle radicale ne peut plus se limiter à se positionner sur une ligne anti-régime.

Du côté du pouvoir, il faut aussi admettre que ces manipulations du processus électoral ne sont plus du tout acceptables. Il sera de toute façon de plus en plus difficile de falsifier les résultats d'une élection au fur et à mesure que les mécanismes de contrôle se renforcent sous la pression de la communauté internationale mais aussi de la société civile et des citoyens togolais. Le pouvoir le sait mais n'en a pas encore tiré toutes les conséquences.